

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-263

**Budget principal et Budgets annexes - Compte financier unique
- Année 2025**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Président :

Monsieur Dominique SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction des Finances

Budget principal et Budgets annexes - Compte financier unique - Année 2025

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.2121-14,

Pour la première année, la Ville ne présente qu'un seul document pour le résultat de l'exercice écoulé. C'est le Compte Financier Unique (CFU). Schématiquement, le CFU est la fusion du compte administratif (issu de l'ordonnateur) et du compte de gestion (issu du comptable public).

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il permet ainsi d'avoir une information financière plus simple et plus lisible.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte unique financier de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jérôme BALOGÉ, Maire, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes (Parc de Noron, Pompes Funèbres et Crématorium).

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote. Monsieur Dominique SIX a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du compte financier unique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le compte unique financier 2025 du budget principal et celui de chaque budget annexe (Parc de Noron, Pompes Funèbres et Crématorium), dont les résultats sont présentés en annexe.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Dominique SIX



**Budget principal
et les budgets annexes
Crématorium, Parc de Noron et Pompes Funèbres**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 29 juin 2026

INTRODUCTION	4
I. POURSUIVRE UNE GESTION FINANCIERE RIGOUREUSE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN POUR LES FINANCES LOCALES	6
II. ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL	7
A. Un résultat global net cumulé très positif (+ 2 558,7 K€) en forte hausse par rapport à 2024 (+ 2 773,6 K€, + 1 290,8 %)	7
B. Présentation des grands équilibres	8
1. <i>Un autofinancement net de 9 019,2 K€ dans la fourchette haute par rapport à la moyenne des années précédentes</i>	8
2. <i>Un financement disponible pour l'investissement dynamique</i>	9
3. <i>Une section d'investissement présentant des volumes conséquents</i>	9
C. Le budget principal en section de fonctionnement	10
1. <i>Des recettes réelles de fonctionnement portées à 92 869,2 K€, en recul de - 1 224,1 K€ (- 1,3 %)</i>	10
2. <i>Des dépenses réelles de fonctionnement (78 299,1 K€) maîtrisées malgré des éléments exogènes contraignants (+ 2 737,4 K€ / + 3,6 %)</i>	24
D. Le budget principal en section d'investissement	37
1. <i>Des dépenses réelles d'investissement (22 536,7 K€) suivant le cycle des projets du mandat (- 5 872,4 K€ ; - 20,7 %)</i>	37
2. <i>Des recettes réelles d'investissement de 24 758,5 K€ (+ 3 365,9 K€ / + 15,7 %)</i>	45
III. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES	51
A. Pompes Funèbres	51
1. <i>Un résultat net cumulé de - 57,4 K€</i>	51
2. <i>Présentation des grands équilibres</i>	51
B. Crématorium	54
1. <i>Un résultat net cumulé de 4 787,0 K€</i>	54
2. <i>Présentation des grands équilibres</i>	54
C. Parc de Noron	58
1. <i>Un résultat net cumulé de 105,0 K€</i>	58
2. <i>Présentation des grands équilibres</i>	58
IV. ANALYSE DE LA DETTE	62
A. Présentation générale de la dette au 31/12/2025	62
B. Présentation par budget	62
C. La stratégie d'emprunt en 2025	63
V. LE BUDGET VERT	64
A. Dispositions générales et réglementaires	64
B. La mise en œuvre de la méthode pour la Ville de Niort	66

1. Le budget principal	66
2. Le budget annexe Parc de Noron	76
3. Le budget annexe Crématorium.....	76
CONCLUSION	78

INTRODUCTION

Pour la première année, la Ville ne présente qu'un seul document pour le résultat de l'exercice écoulé. C'est le compte financier unique (CFU). Schématiquement, le CFU est la fusion du compte administratif (issu de l'ordonnateur) et du compte de gestion (issu du comptable public).

Son analyse proposée dans le présent rapport vient clore l'année budgétaire 2025. Ce dernier rassemble l'analyse du budget principal et des budgets annexes Parc de Noron, Crématorium et Pompes funèbres. Les rapports du compte financier unique pour le budget relevant des régies à autonomie financière (RAF) Production d'électricité photovoltaïque, Réseaux de chaleur et de froid et Stationnement en ouvrage sont proposés de manière distincte.

Au cours de l'année 2025, la croissance mondiale a progressé de 3,3 %¹ marquant ainsi une certaine résilience par rapport au contexte géopolitique et économique international (Guerre Ukraine, situation au Moyen-Orient, politique économique des Etats-Unis). La croissance en France n'a progressé que de 0,90 %².

Au niveau mondial, l'inflation a progressé en 2025 pour se situer à 4,1 %. L'inflation en France a décliné en 2025, s'établissant à + 0,90 % en moyenne annuelle³ dans la lignée de l'année précédente (+ 1,0 %). La moyenne annuelle de variation des prix entre de 2024 et 2025 a ainsi évolué de + 0,90 %.

Pour les collectivités territoriales et pour la ville de Niort, ce contexte macro-économique a eu, de multiples impacts, très concrets, sur les recettes notamment les ressources fiscales d'une part mais aussi sur les dépenses de fonctionnement (au regard par exemple de l'application des formules de révision dans le cadre des marchés publics) et sur le montant des intérêts d'emprunt d'autre part.

Enfin, il convient de souligner que sur le plan de la gestion, la Ville de Niort conserve des scores de qualité comptable à hauteur de 96/100. En effet, le suivi comptable du budget principal de la collectivité a été évalué selon une notation de 96 / 100 dans le cadre de l'indicateur de pilotage comptable (IPC)⁴ de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), dans la continuité par rapport à 2024.

Par ailleurs, le délai global de paiement a été en moyenne de 23,10 jours en 2025 pour le budget principal, toujours selon la DDFIP (ce délai incluant également celui du comptable public) soit bien en deçà du délai réglementaire fixé à 30 jours. Les budgets annexes présentent également les mêmes profils d'indicateurs (IPC de 100 / 100 et DGP autour des 20/25 jours).

L'exercice 2025 a été marqué essentiellement par les impacts de la loi de finances 2025 et de la loi de finances de la sécurité sociale 2025 et par la mise en œuvre de la DSP « MICE⁵ & Grands événements » à l'Acclameur et au parc des expositions de Noron, à compter du 1^{er} mai. Cela a eu des incidences en terme financier sur le budget principal avec la reprise en régie du mur d'escalade et du gymnase de l'Acclameur et sur le budget annexe Parc de Noron qui a été clôturé au 31 décembre 2025. Cet exercice a aussi été marqué par la charge importante représentée pour la ville de Niort par la contribution financière imposée au désendettement de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), entraînant une hausse des dépenses de masse salariale à effectifs constants, sans renforcement des capacités d'action du service public municipal.

¹ Source : OCDE et FMI

² Source : INSEE

³ Source : INSEE

⁴ L'IPC est calculé à partir de 35 Contrôles Comptables Automatisés (CCA) répartis en 7 thématiques : immobilisations, provisions et dépréciations, fonds propres et subventions reçues, stocks, trésorerie, comptes de tiers, produits et charges. Il est valorisé sous la forme d'un score sur 100, avec pour objectif de donner un éclairage sur la qualité de la comptabilité de chaque collectivité.

⁵ Acronyme anglais utilisé dans le domaine du tourisme et des événements qui signifie : **M**eetings (Réunions), **I**ncentives (séminaires, Voyages de récompense/motivation), **C**onferences (Conférences), **E**xhibitions (Expositions)

Le présent rapport retranscrit les résultats globalisés des budgets (I), l'analyse de l'exécution du budget principal (II) et des budgets annexes (III). Il présente également les éléments relatifs à la dette (IV) et le volet réglementaire de mesure de l'impact du budget pour la transition écologique : le budget vert (V).

I. POURSUIVRE UNE GESTION FINANCIERE RIGOUREUSE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN POUR LES FINANCES LOCALES

La consolidation des résultats 2025 offre une vision consolidée de la situation financière de la Ville, tenant compte du budget principal et des budgets annexes. La Ville dispose d'une situation financière saine qui est le fruit d'une maîtrise constante de la trajectoire de chaque budget.

Le résultat net cumulé tous budgets confondus est de + 7 679,94 K€, en progression de 2 898,02 K€ par rapport à l'année précédente. Cette progression du résultat net cumulé est alimentée par l'excédent de quasiment tous les budgets, essentiellement ceux du budget principal et du budget annexe Crématorium.

RESULTATS ANNEE 2025 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	99 097 345,32 €	Recettes	39 921 234,90 €
Dépenses	86 529 074,75 €	Dépenses	33 495 293,65 €
Résultat de l'exercice	12 568 270,57 €	Résultat de l'exercice	6 425 941,25 €
Résultat antérieur	4 474 671,96 €	Résultat antérieur	-15 803 042,94 €
Résultat cumulé	17 042 942,53 €	Résultat cumulé	-9 377 101,69 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	14 100,25 €
		Résultat net de l'investissement	-9 363 001,44 €
Résultat net cumulé		7 679 941,09 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	101 334 488,57 €	Recettes	40 081 266,21 €
Dépenses	84 633 513,84 €	Dépenses	40 002 519,19 €
Résultat de l'exercice	16 700 974,73 €	Résultat de l'exercice	78 747,02 €
Résultat antérieur	4 085 594,71 €	Résultat antérieur	-15 881 789,96 €
Résultat cumulé	20 786 569,44 €	Résultat cumulé	-15 803 042,94 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-201 603,38 €
		Résultat net de l'investissement	-16 004 646,32 €
Résultat net cumulé		4 781 923,12 €	

Cette maîtrise budgétaire est impérative dans un contexte incertain pour les finances communales tant sur le plan national, au regard de la nécessité des redressements des finances publiques de l'Etat, que sur le plan international avec la situation géopolitique et économique mondiale.

II. ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL

A. Un résultat global net cumulé très positif (+ 2 558,7 K€) en forte hausse par rapport à 2024 (+ 2 773,6 K€, + 1 290,8 %)

RESULTATS ANNEE 2025 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	95 565 743,70 €	Recettes	39 107 060,83 €
Dépenses	83 194 160,62 €	Dépenses	32 799 549,73 €
Résultat de l'exercice	12 371 583,08 €	Résultat de l'exercice	6 307 511,10 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	-16 150 451,74 €
Résultat cumulé	12 371 583,08 €	Résultat cumulé	-9 842 940,64 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	30 074,25 €
		Résultat net de l'investissement	-9 812 866,39 €
Résultat net cumulé		2 558 716,69 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	96 847 102,73 €	Recettes	38 656 352,85 €
Dépenses	80 762 114,01 €	Dépenses	39 176 070,28 €
Résultat de l'exercice	16 084 988,72 €	Résultat de l'exercice	-519 717,43 €
Résultat antérieur	-47 740,00 €	Résultat antérieur	-15 630 734,31 €
Résultat cumulé	16 037 248,72 €	Résultat cumulé	-16 150 451,74 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-101 677,22 €
		Résultat net de l'investissement	-16 252 128,96 €
Résultat net cumulé		-214 880,24 €	

Tenant compte de l'ensemble des écritures comptables réelles et d'ordre, les résultats du compte financier unique 2025 du budget principal se caractérisent par :

- Un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 12 371,6 K€, en diminution de - 3 665,7 K€ par rapport à 2024 (- 22,9 %).
- La section d'investissement est déficitaire à hauteur de - 9 842,9 K€, ce qui représente une réduction du déficit net cumulé de 6 307,5 K€ par rapport à 2024 (- 39,1 %).
- Un résultat net cumulé de 2 558,7 K€, en forte hausse par rapport à 2024.

Ce résultat est le fruit de tous les événements cumulés survenus au cours de l'année budgétaire 2025 mais aussi la résultante de l'aboutissement des projets portés depuis plusieurs années par la collectivité en matière d'investissement.

B. Présentation des grands équilibres

	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)	
<i>En milliers d'euros</i>								
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	94 093,4	90 715,8	92 869,2	-1 224,1	-1,3%	2 153,4	102,4%
a'	dont produits des cessions	861,5	0,0	1 007,8	146,3	17,0%	1 007,8	/
a''	dont reprises sur provisions	12,1	5,0	18,9	6,7	55,5%	13,9	377,3%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	-75 561,7	-80 459,9	-78 299,1	-2 737,4	3,6%	2 160,8	97,3%
b	dont dotations provisions	-5,0	-291,0	-288,5	-283,5	5664,2%	2,4	99,2%
C = (A-a'-a'') + (B-b)	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) <i>Hors cessions et provisions</i>	17 663,0	10 541,9	13 832,0	-3 831,1	-21,7%	3 290,0	131,2%
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 300,0	1 300,0	1 300,0	0,0	0,0%	0,0	100,0%
E = C + D	CAF Brute	18 963,0	11 841,9	15 132,0	-3 831,1	-20,2%	3 290,0	127,8%
F	Amortissement d'emprunt	-5 949,8	-6 176,0	-6 112,8	-163,0	2,7%	63,2	99,0%
G = E + F	Autofinancement net	13 013,2	5 665,9	9 019,2	-3 994,0	-30,7%	3 353,3	159,2%
H	Cession d'immobilisation	861,5	1 000,0	1 007,8	146,3	17,0%	7,8	100,8%
b-a''	Solde dotations / reprises provisions	7,1	-286,0	-269,7	-276,8	-3885,5%	16,3	94,3%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,0	0,0	0,0	/	/	/	/
K = G + H + (b-a'') + J	Financement disponible pour l'investissement	13 881,8	6 379,9	9 757,4	-4 124,5	-29,7%	3 377,4	152,9%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	21 392,5	25 672,4	24 758,5	3 365,9	15,7%	-914,0	96,4%
M	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	-28 409,1	-30 572,9	-22 536,7	5 872,4	-20,7%	8 036,2	73,7%
	dont dépenses d'équipement	-26 646,2	-30 236,0	-22 237,9	4 408,3	-16,5%	7 998,1	73,5%
N = L - M	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-7 016,6	-4 900,5	2 221,7	9 238,3	-131,7%	7 122,2	-45,3%
O*	Résultat d'investissement reporté	0,0	-16 150,5	0,0	/	/	/	/
D2	Travaux en régie (immobilisation)	-1 300,0	-1 300,0	-1 300,0	0,0	0,0%	0,0	100,0%
I	Financement disponible pour l'investissement	13 881,8	6 379,9	9 757,4	-4 124,5	-29,7%	3 377,4	152,9%
P = - (N + D2 + O* + I)	Volume d'emprunt **	10 000,0	15 971,0	8 000,0	-2 000,0	-20,0%	-7 971,0	50,1%

*Ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel pour le réalisé / Théorique pour le voté

1. Un autofinancement net de 9 019,2 K€ dans la fourchette haute par rapport à la moyenne des années précédentes

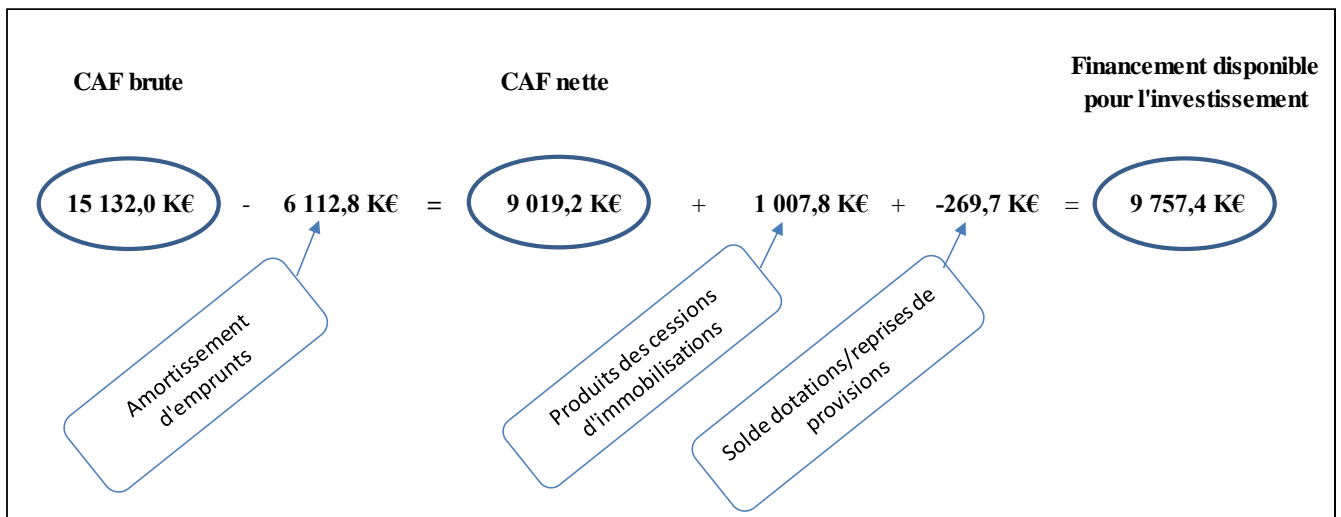
En 2025, la Ville de Niort a poursuivi la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement malgré des contraintes exogènes, telles les hausses de cotisations patronales liées au redressement des comptes de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ainsi, ces dépenses ont connu une hausse de 3,6 % entre 2024 et 2025.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement ont diminué facialement de - 1,3 %, baisse liée à la perception de deux recettes exceptionnelles l'année précédente 2024 pour un montant global de plus de 3 M€ (indemnité liée au contentieux gagné par la Ville sur les malfaçons de la place de la Brèche, indemnité gouvernementale pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie).

La collectivité a ainsi obtenu un autofinancement brut de 15 132,0 K€ lui permettant d'absorber le volume d'amortissement du capital des emprunts de 6 112,8 K€ qui a augmenté 163,0 K€ par rapport à 2024 (+ 2,7 %).

Cette hausse d'amortissement de capital s'explique essentiellement par la comptabilisation sur les dettes en cours du montant de la vente des locaux, rue de l'Ancien Musée (634,1 K€), par paiements échelonnés sur 5 ans (soit 126,8 K€/an).

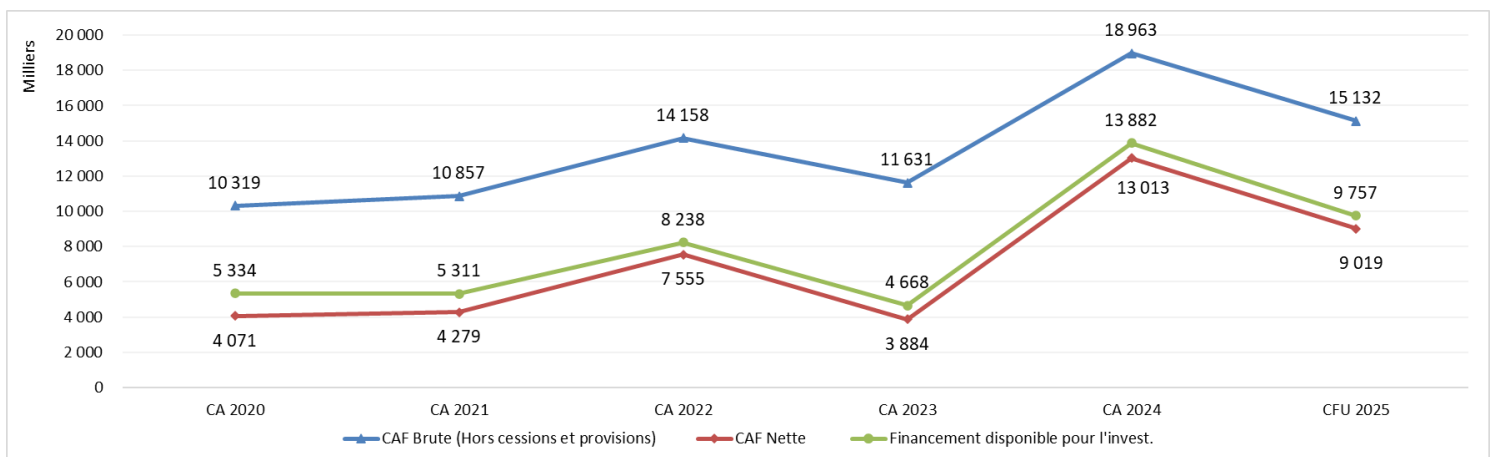
Le remboursement du capital des emprunts bancaires n'est, en réalité, en augmentation que de + 36,1 K€ (+ 0,6 %) par rapport à 2024.



La Ville bénéficie ainsi d'un autofinancement net de 9 019,2 K€, en baisse de 3 994 K€ par rapport à 2024 qui était une année atypique en termes de résultats par rapport aux années passées.

2. Un financement disponible pour l'investissement dynamique

Evolution des CAF et du financement disponible pour l'investissement (2020-2025)



Le financement disponible pour l'investissement du CFU 2025 avec un montant de 9 757,4 K€ est de fait en baisse par rapport à 2024 mais plus élevé par rapport aux années antérieures.

Le montant des cessions à hauteur de 1 007,8 K€ est conforme aux prévisions budgétaires et en augmentation par rapport à 2024 (+ 146,3 K€).

3. Une section d'investissement présentant des volumes conséquents

L'exercice budgétaire 2025 présente un volume de dépenses d'investissement à hauteur de 22 536,7 K€ (28 409,1 K€ en 2024 soit - 5 872,3 K€). Le volume des dépenses sur ces deux dernières années traduit l'ambition forte de continuer d'assurer un haut niveau d'investissement.

S'élevant à 24 758,5 K€, les recettes d'investissement sont en augmentation par rapport aux années précédentes, notamment du fait de l'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement de + 2 221,7 K€ est dès lors en hausse par rapport aux années antérieures.

Enfin, la collectivité a encaissé la somme de 8 000 K€ d'emprunts nouveaux en 2025 qui, cumulée au financement disponible, vient assurer la capacité financière de la collectivité.

C. Le budget principal en section de fonctionnement

1. Des recettes réelles de fonctionnement portées à 92 869,2 K€, en recul de - 1 224,1 K€ (- 1,3 %)

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	94 093,4	90 715,8	92 869,2	-1 224,1	-1,3%	2 153,4	102,4%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 305,8	6 534,8	6 724,5	-581,2	-8,0%	189,8	102,9%
Impôts et taxes	66 969,3	66 904,4	67 442,3	473,0	0,7%	537,9	100,8%
Dotations subventions et participations	15 742,6	14 898,5	15 037,1	-705,5	-4,5%	138,6	100,9%
Autres produits (dont atténuations de charges)	4 075,8	2 378,2	3 665,3	-410,5	-10,1%	1 287,1	154,1%

Le volume des recettes réelles de fonctionnement (92 869,2 K€) est en baisse - 1,3 % par rapport à 2024.

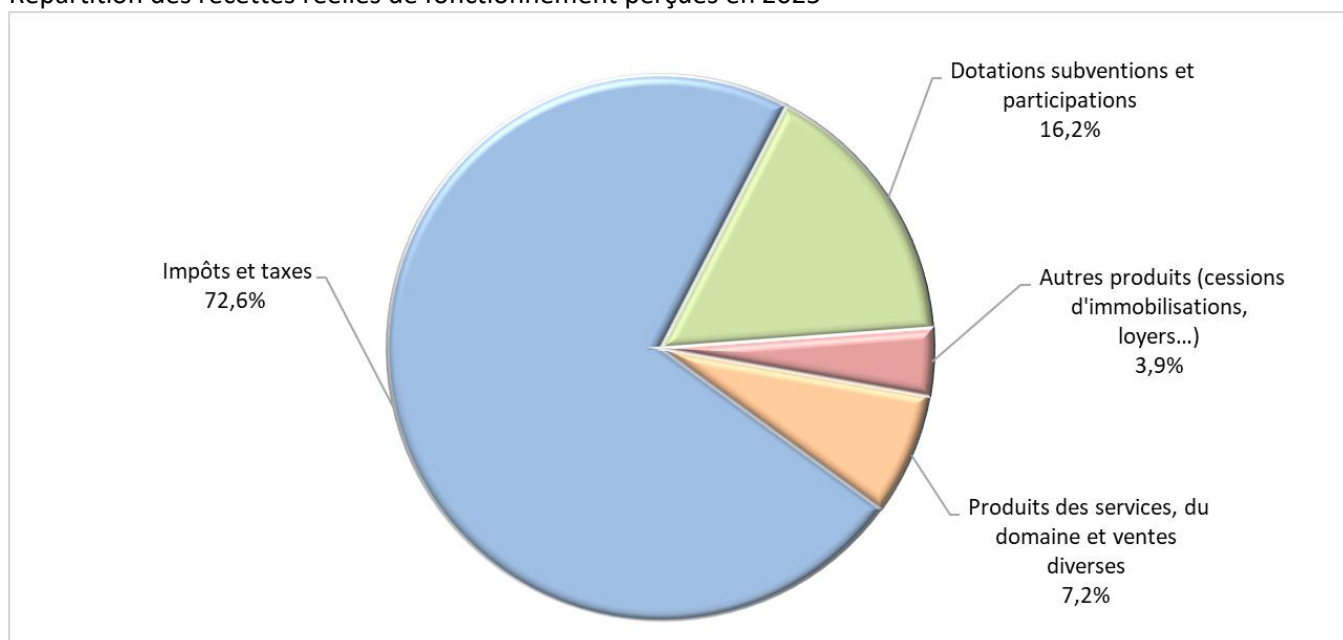
Cette diminution s'explique par le fait que la Ville avait bénéficié en 2024 de deux recettes particulières pour un montant global de 3 252,6 K€ :

- La dotation au titre du filet de sécurité inflation (1 421,7 K€)⁶ ;
- Le jugement rendu au profit de la Ville concernant le contentieux qui l'opposait à plusieurs entreprises concernant les malfaçons de la place de la Brèche (1 830,9 K€).

En retraitant ces dernières, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de plus de 2 000 K€. Ainsi, la bonne dynamique des recettes courantes permet de temporer cet écart entre les deux exercices budgétaires.

⁶ Ce dispositif avait été prévu dans la loi de finances rectificative 2022 (article 14). Il est destiné aux collectivités qui avaient subi une baisse de leur épargne brute à cause de l'inflation (notamment sur l'énergie) et de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025



Les impôts et taxes représentent la grande majorité des produits de la section de fonctionnement (73 %) portés principalement par les recettes des contributions directes.

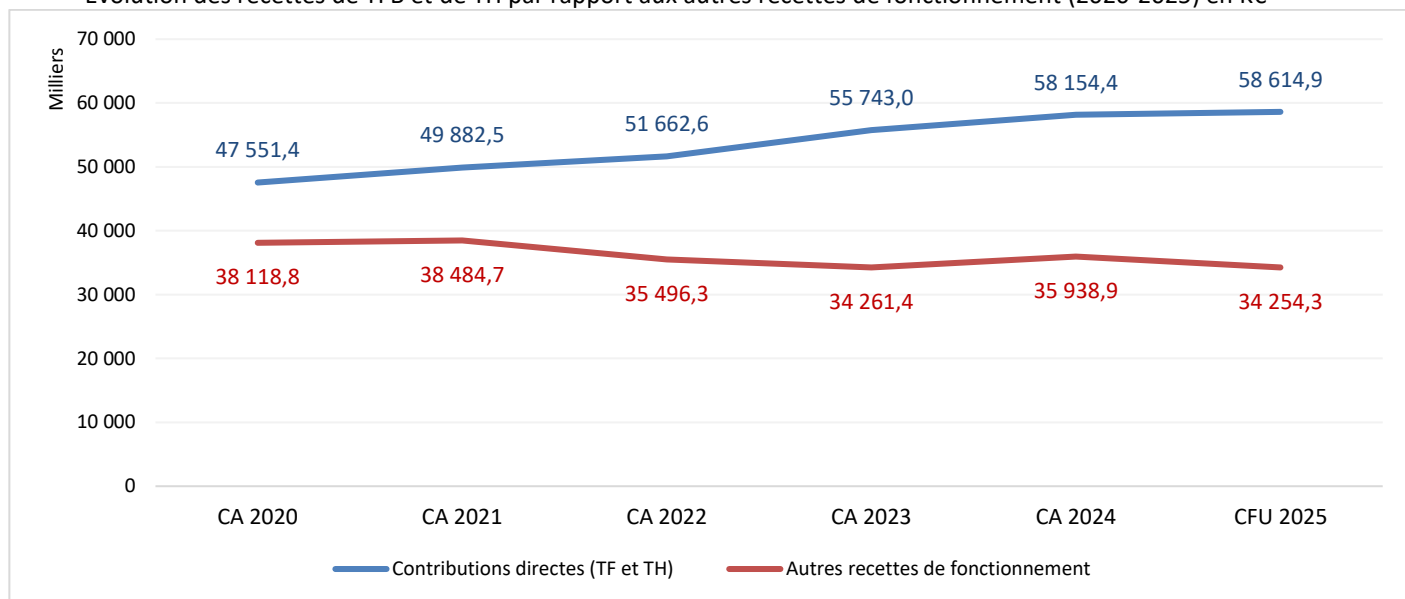
a) Les impôts et taxes incluant la fiscalité locale de 67 442,3 K€ en hausse de + 0,7 % par rapport à 2024.

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Impôts et taxes	66 969,3	66 904,4	67 442,3	473,0	0,7%	537,9	100,8%
Contributions directes (TF et TH)	58 154,4	58 510,7	58 614,9	460,5	0,8%	104,3	100,2%
Attribution de compensation CAN	4 822,5	4 500,0	4 604,3	-218,1	-4,5%	104,3	102,3%
Droits de mutation	2 336,0	2 250,0	2 589,4	253,4	10,8%	339,4	115,1%
Taxe d'accise sur l'électricité	1 242,6	1 225,0	1 189,4	-53,2	-4,3%	-35,6	97,1%
Droits de place	339,9	336,0	336,3	-3,6	-1,0%	0,3	100,1%
Autres taxes	73,9	82,7	107,9	34,1	46,1%	25,2	130,5%

- Les contributions directes des taxes sur le foncier bâti et taxes d'habitation en légère augmentation + 460,5 K€ (+ 0,8 %) par rapport à 2024.

Les contributions directes des taxes sur le foncier bâti et taxes d'habitation représentent 63,1 % des recettes réelles de fonctionnement (61,8 % en 2024 et seulement 55,5 % en 2020). Elles constituent l'élément essentiel de l'autonomie financière.

Evolution des recettes de TFB et de TH par rapport aux autres recettes de fonctionnement (2020-2025) en K€



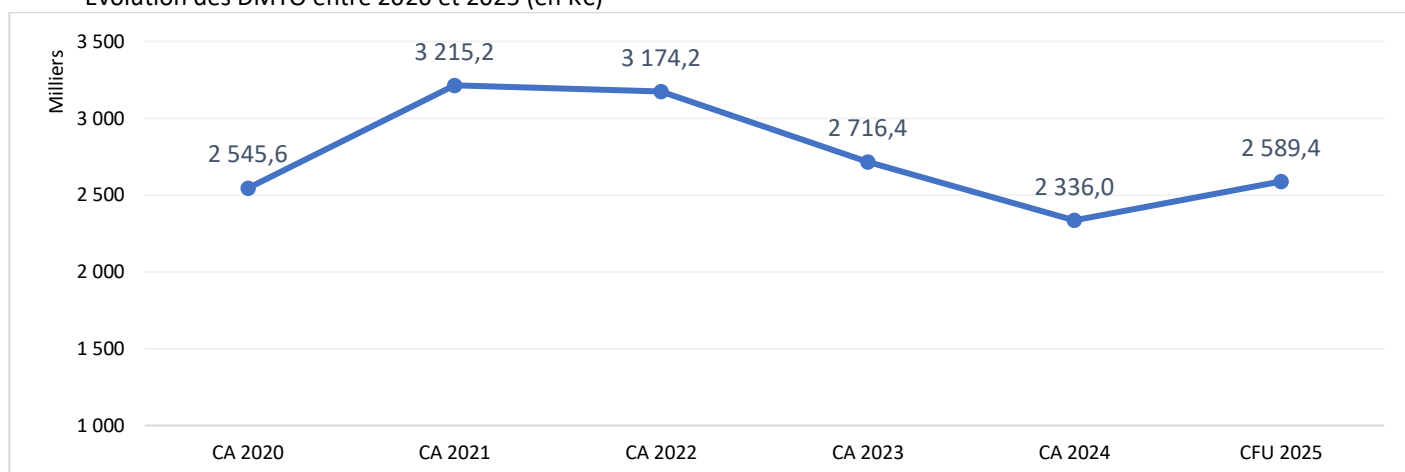
En matière de contributions fiscales, l'année 2025 a été marquée par :

- La stabilité des taux (pas d'augmentation),
- L'augmentation réglementaire des bases légales avec un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de + 0,8 % ;
- L'impact de l'article 110 de loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 qui prévoyait une réduction des bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) avec une contrepartie sur les compensations.

A la suite des réformes fiscales touchant les bases et avec une inflation quasi nulle, la dynamique de ces recettes suit donc une courbe quasi stagnante depuis 2 ans.

- Des droits de mutation à titre onéreux (2 589,4 K€) en nette hausse + 253,4 K€ (+ 10,9 %) par rapport à 2024

Evolution des DMTO entre 2020 et 2025 (en K€)



Le produit issu des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est fluctuant et dépendant du marché immobilier de chaque territoire.

Longtemps épargné par son attractivité, le marché immobilier niortais avait été en recul sur 2023 et 2024 compte tenu des taux d'emprunts élevés et des coûts des matières premières de construction.

Le marché des transactions pour les logements anciens est reparti à la hausse en 2025, soit + 11 % sur le plan national.⁷ Le territoire niortais a suivi la même trajectoire. Aussi, les DMTO sont repartis à la hausse en 2025.

- L'attribution de compensation (AC) de la CAN à hauteur de 4 604,3 K€ en légère diminution (- 218,1 K€ soit - 4,5 %) par rapport à 2024

	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024
AC de base	11 629 331	11 629 331	0
Frais de fonctionnement	6 806 869	7 024 990	218 121
<i>Frais de fonctionnement année N</i>	<i>6 736 298</i>	<i>6 929 824</i>	<i>193 526</i>
Direction générale, secrétariat DG, Directeur OPTIBATE et DDTE/PLANET	569 372	618 888	49 516
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>562 474</i>	<i>600 356</i>	<i>37 882</i>
<i>Remboursements charges de structures 10%</i>	<i>4 712</i>	<i>8 232</i>	<i>3 520</i>
<i>Remboursement achats et services</i>	<i>2 186</i>	<i>10 300</i>	<i>8 114</i>
Direction transformations publiques	415 856	432 172	16 316
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>391 113</i>	<i>408 892</i>	<i>17 779</i>
<i>Remboursement achats et services</i>	<i>24 743</i>	<i>23 280</i>	<i>-1 463</i>
Direction des systèmes d'information	2 392 374	2 412 721	20 347
<i>Remboursement prestations</i>	<i>1 058 249</i>	<i>1 101 093</i>	<i>42 844</i>
<i>Remboursement des charges de structure</i>	<i>107 161</i>	<i>107 161</i>	<i>0</i>
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>1 226 964</i>	<i>1 204 467</i>	<i>-22 497</i>
Communication externe	474 583	475 187	604
<i>Remboursement charges de structure</i>	<i>51 335</i>	<i>52 105</i>	<i>770</i>
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>423 248</i>	<i>423 082</i>	<i>-166</i>
Ateliers garage	794 456	849 978	55 522
<i>Remboursement prestations / fournitures / charges de structure</i>	<i>445 105</i>	<i>496 791</i>	<i>51 686</i>
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>349 351</i>	<i>353 187</i>	<i>3 836</i>
Direction des ressources humaines (depuis 2024)	2 089 657	2 140 878	51 221
<i>Remboursement masse salariale</i>	<i>1 899 688</i>	<i>1 932 715</i>	<i>33 027</i>
<i>Remboursement des charges de structure</i>	<i>189 969</i>	<i>193 271</i>	<i>3 302</i>
<i>Achats et services</i>	<i>0</i>	<i>14 892</i>	<i>14 892</i>
<i>Régularisation de l'année N-1</i>	<i>70 571</i>	<i>95 166</i>	<i>24 595</i>
AC versée après réfaction et régularisation	4 822 462	4 604 341	-218 121

Le volume d'attribution de compensation acté par la dernière CLECT est corrigé avant versement d'une réfaction correspondant aux coûts des services mutualisés.

L'attribution de compensation est en baisse de - 218,1 K€ par rapport à 2024 compte tenu des hausses des coûts de fonctionnement des différents services mutualisés constatés en 2025.

Par ailleurs, le périmètre des services mutualisés n'a pas évolué en 2025, à savoir : la Direction générale (DG), la DRH, la DSI, la Direction de la communication, le garage communautaire, la direction du

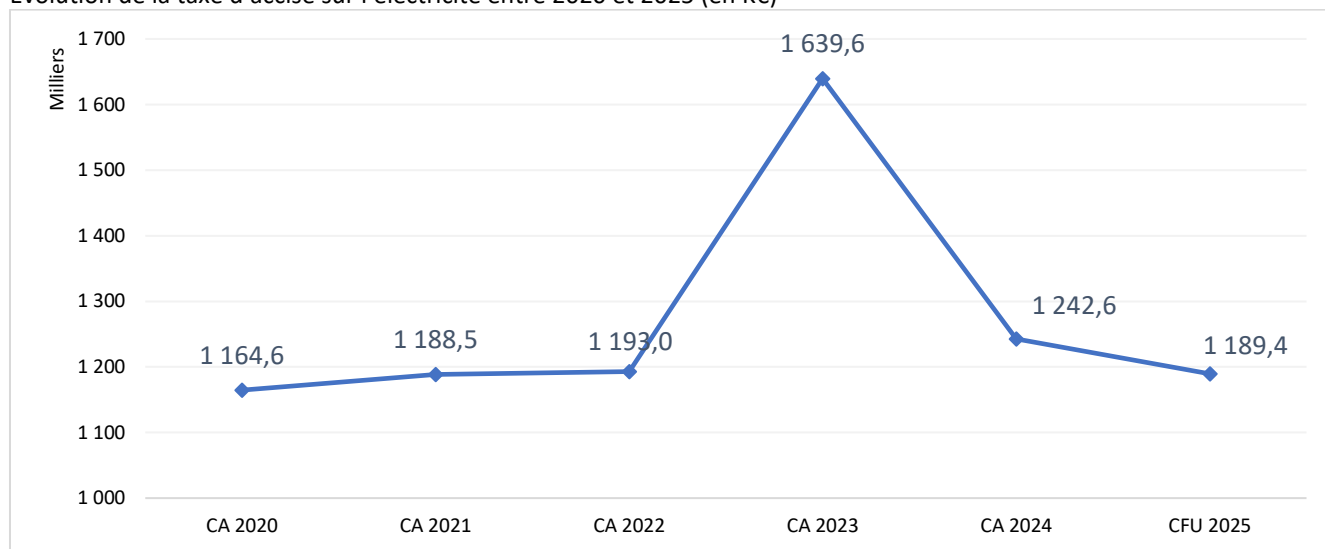
⁷ Source : Bilan immobilier 2025 des Notaires de France

pilotage et de la transformation publique, ou encore certaines fonctions de direction dans le domaine technique ou du développement durable.

Les régularisations N-1 correspondent aux dépenses de l'année N-1 postérieures à la date d'arrêtés des comptes, conformément aux dispositifs conventionnels.

- La taxe d'accise sur l'électricité (1 189,4 K€) en diminution (- 53,2 K€ soit - 4,3 %) par rapport à 2024.

Evolution de la taxe d'accise sur l'électricité entre 2020 et 2025 (en K€)



Après plusieurs années de mesures exceptionnelles, l'Etat a mis fin, en 2025, au bouclier tarifaire sur l'électricité. Cela a entraîné la réintroduction des mécanismes d'indexation et un retour progressif à un cadre fiscal de droit commun pour l'accise sur l'électricité. Les tarifs sur l'électricité ayant été abaissés en août 2025, la taxe d'accise a donc été réduite proportionnellement ; impactant les montants perçus par la collectivité.

- Les droits de place (336,3 K€) en baisse de - 3,6 K€ (soit - 1,0 %)

Les droits de place concernent les occupations du domaine public par les commerces sédentaires et non sédentaires.

- Les autres taxes (107,9 K€) en hausse de 34,0 K€ (soit + 46,1 %)

Les autres taxes concernent essentiellement la taxe sur les pylônes électriques (77,6 K€) qui bénéficie chaque année d'une revalorisation légale qui a été augmentée de 3,9 K€ par rapport à 2024.

Par ailleurs, la Ville a bénéficié de deux recettes spécifiques qui concernent :

- la taxe liée aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement pour un montant de 24,00 K€. Il s'agit d'un reversement d'une fraction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance perçu par la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre de l'année 2024⁸.
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour un montant de 6,1 K€. Ce sont deux titres de 2017 et 2018 versés à l'issue des poursuites en recouvrement par le comptable public.

⁸ Voir l'article 100 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 et le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 relatif aux modalités de déclaration et de reversement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

b) Dotations subventions et participations de 15 037,1 K€ en baisse (- 4,5 %) du fait d'une recette exceptionnelle perçue en 2024

L'année 2024 avait été marquée par la perception d'une participation exceptionnelle de l'Etat de 1 421,7 K€ au titre de la dotation dit du filet de sécurité inflation 2023.

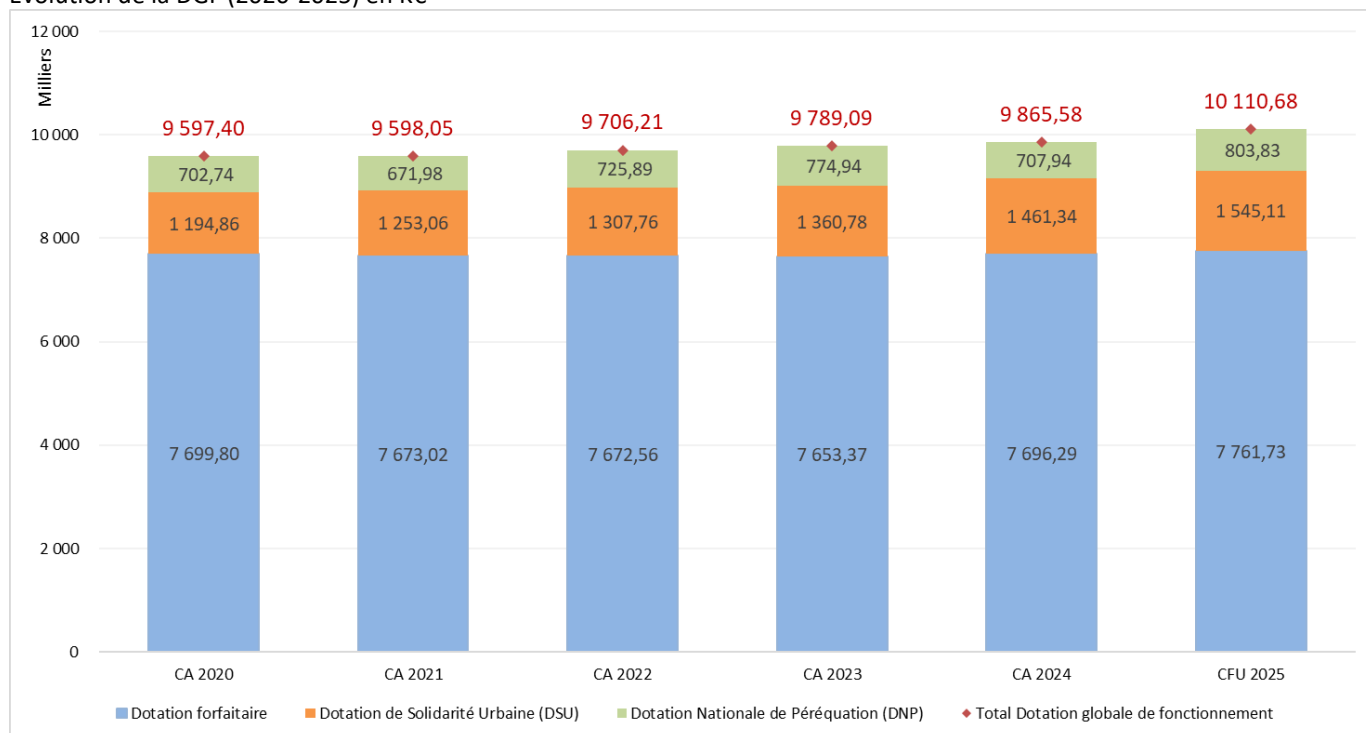
Sans cette recette ad hoc, à périmètre constant, le volume des dotations et participations est en hausse de 716,2 K€ (+ 5,0 %) de CA à CFU.

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Dotations subventions et participations	15 742,6	14 898,5	15 037,1	-705,5	-4,5%	138,6	100,9%
Dotations générales de fonctionnement	9 865,6	10 110,7	10 110,7	245,1	2,5%	0	100,0%
<i>DGF Dotation forfaitaire</i>	7 696,3	7 761,7	7 761,7	65,4	0,9%	0,0	100,0%
<i>DGF Dotation de Solidarité Urbaine</i>	1 461,3	1 545,1	1 545,1	83,8	5,7%	0,0	100,0%
<i>DGF Dotation Nationale de Péréquation</i>	707,9	803,8	803,8	95,9	13,5%	0,0	100,0%
Compensation Etat - exonération taxes foncières	1 631,3	1 642,9	1 642,9	11,6	0,7%	0,0	100,0%
Compensation Etat - exonération taxes d'habitation	0,0	232,3	232,3	232,3	/	0,0	100,0%
Dotations/remboursement des missions transférées par l'Etat	2 590,5	1 138,0	1 134,0	-1 456,5	-56,2%	-4,0	99,7%
Participation collectivités locales ou organismes partenaires	1 592,9	1 650,9	1 793,5	200,5	12,6%	142,6	108,6%
Fonds de compensation sur la taxe à valeur ajoutée (FCTVA)	62,2	123,6	123,6	61,4	98,7%	0,0	100,0%

- La dotation globale de fonctionnement à hauteur de 10 110,7 K€ en hausse de + 245,1 K€ (soit + 2,5 %)

La dotation globale de fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine.

Evolution de la DGF (2020-2025) en K€



Elle est tendanciellement en hausse sur les cinq dernières années mais elle varie en fonction de plusieurs facteurs :

- Le maintien des enveloppes de dotation par l'Etat.
Les enveloppes de la dotation globale de fonctionnement sont déterminées par la loi de finances. La répartition entre chaque collectivité bénéficiaire dépend donc de ce volume global alloué.
 - L'évolution de la population de la commune.
La hausse constatée de la dotation forfaitaire est due à l'évolution de la population de référence avec un gain de 737 habitants entre 2024 et 2025.
 - L'effet de péréquation sur les enveloppes nationales.
L'augmentation des montants de dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation tient au fait des montants alloués en loi de finances plus importants qu'en 2024.
- La compensation d'exonération de taxes foncières (1 642,9 K€) quasi stable (+ 11,6 K€, soit + 0,7%)

En K€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 383,49	1 493,14	1 611,27	1 622,84	11,58	0,8%
<i>dont compensations 50% établissements industriels</i>	1 122,39	1 213,57	1 320,03	1 327,21	7,18	0,6%
<i>dont autres</i>	261,10	279,57	291,24	295,63	4,39	1,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	20,43	20,31	20,02	20,09	0,07	0,3%
Total compensations d'exonérations TF	1 403,92	1 513,45	1 631,28	1 642,93	11,64	0,7%

- La compensation d'exonération de taxes d'habitation (232,3 K€)

En contrepartie de la perte de recettes sur les contributions relatives à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la Ville perçoit désormais une compensation de 232,3 K€ qui sera figée dans le temps.

- Les autres dotations et participations (3 051,1 K€) sont en forte diminution de - 1 194,6 K€ (soit - 28,14 %).

La forte diminution s'explique par la participation exceptionnelle de l'Etat de 1 421,7 K€ perçue sur l'exercice 2024 correspondant à la dotation dit du filet de sécurité inflation 2023 qui avait été prévue par l'article 113 de la loi de finances de 2022.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Dotations / remboursement des missions transférées par l'Etat	616,2	1 036,7	1 143,6	1 198,1	2 590,5	1 134,0	-1 456,51	-56,2%
Participation des collectivités locales et organismes partenaires	1 563,2	1 556,3	1 788,1	1 051,0	1 592,9	1 793,5	200,55	12,6%
FCTVA	56,5	55,6	99,3	82,0	62,2	123,62	61,40	98,7%
Total autres participations	2 235,84	2 648,62	3 030,94	2 331,07	4 245,69	3 051,12	-1 194,57	-28,1%

Les dotations générales décentralisées sont maintenues au même niveau depuis leur première attribution aux collectivités puisqu'elles correspondent à un transfert de charges par l'Etat.

Par exemple, celle affectée au service hygiène et sécurité n'a pas évoluée depuis 2014 (155,4 K€).

Les autres dotations peuvent varier selon les enveloppes accordées annuellement par la loi de finances. Ainsi, la dotation pour les titres sécurisés est passée de 109,0 K€ en 2024 à 96,3 K€ en 2025.

La participation des collectivités locales et des organismes partenaires est globalement en augmentation de 200,5 K€ (+ 12,6 %). Ce sont des subventions issues :

- de divers organismes (+ 83,9 K€), dont principalement :

- la participation financière de la Caisse d'allocation familiale (CAF) dans le cadre des animations jeunesse et périscolaires pour un montant de 908,2 K€ (+ 121,6 K€) avec des soldes de 2024 et des acomptes sur 2025 du « Bonus territoire », volet financier de la convention territoriale globale signée avec la CAF ;
- la participation financière d'ALCÔME de 126,9 K€ dans le cadre du plan de lutte contre les mégots (+ 4,2 K€) ;
- la participation financière de CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés et/ou diffus pour un montant de 254,0 K€ (- 76,6 K€).

- la participation financière de l'Académie de Poitiers pour un montant de 32,5 K€ (+ 23,4 K€) dans le cadre de divers projets éducatifs (par exemple le projet NEFLE au GS des Brizeaux pour 20,0 K€).
- du Département pour un montant de 66,1 K€ (- 19,5 K€) pour l'utilisation des équipements sportifs niortais par les collégiens.
- de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 97,8 K€ pour l'utilisation des équipements sportifs niortais par les lycéens pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 ;

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour un montant de 123,6 K€ (+ 61,4 K€) attribué dans le cadre de la section de fonctionnement concerne les travaux d'entretien courant sur les bâtiments publics et sur les réseaux de voirie (hors travaux en régie). Il est calculé sur les travaux de l'année N-1.

c) Les produits des services, du domaine et ventes diverses de 6 724,5 K€ en diminution de - 581,2 K€ (- 8,0 %)

<i>En K€</i>	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Produits des services et du domaine	7 305,8	6 534,8	6 724,5	-581,2	-8,0%	189,8	102,9%
Produits du domaine	2 043,7	2 012,4	2 002,9	-40,8	-2,0%	-9,5	99,5%
Redevance de stationnement	888,2	850,0	875,7	-12,5	-1,4%	25,7	103,0%
Forfait post-stationnement	499,5	550,0	455,4	-44,1	-8,8%	-94,6	82,8%
Redevances d'occupation du domaine public communal	139,8	190,0	114,0	-25,8	-18,5%	-76,0	60,0%
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	189,7	127,5	171,7	-18,0	-9,5%	44,2	134,7%
Concessions dans les cimetières	154,9	146,0	182,1	27,2	17,6%	36,1	124,7%
Autres produits	171,6	149,0	204,1	32,5	18,9%	55,1	137,0%
Produits des services et locations	3 163,1	3 162,3	3 283,6	120,4	3,8%	121,2	103,8%
Centre de loisirs et activités périscolaires	249,2	230,0	257,0	7,8	3,1%	27,0	111,7%
Restauration scolaire et périscolaire	2 485,8	2 445,0	2 470,1	-15,8	-0,6%	25,1	101,0%
Redevances et droits des services sportifs	47,6	208,3	250,6	203,0	426,4%	42,4	120,3%
Autres redevances et prestations de services	320,3	215,7	239,6	-80,7	-25,2%	23,9	111,1%
Locations diverses	60,2	63,4	66,3	6,1	10,1%	2,9	104,6%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)	2 087,6	1 348,0	1 423,6	-664,0	-31,8%	75,6	105,6%
Autres produits des services et du domaine	11,3	12,0	14,4	3,1	27,3%	2,4	120,4%

➤ Les produits du domaine (2 002,9 K€) sont en baisse de – 40,8 K€ (soit - 2,0 %).

- Le stationnement sur voirie

<i>En K€</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Redevance de stationnement	582,2	801,9	702,1	792,0	888,2	875,7	-12,5	-1,4%
Forfait post-stationnement	259,5	316,7	281,5	348,8	499,5	455,4	-44,1	-8,8%
Stationnement sur voirie	841,7	1 118,6	983,6	1 140,8	1 387,7	1 331,1	-56,6	-4,1%

Les recettes du stationnement sur voirie fluctuent d'une année à l'autre. En 2025 elles sont en baisse de - 56,6 K€ (- 4,1 %).

Cela concerne les forfaits post-stationnement (FPS) (- 44,1 K€ / - 8,8 %) et dans une moindre mesure les redevances de stationnement (- 12,5 K€ / - 1,4 %). En 2025, il y a eu 18 949 FPS de dressés (18 340 en 2024). Les recettes encaissées sur le FPS baissent en 2025 car les sommes reversées par l'ANTAI sont moindres par rapport à 2024 ; ce dernier ayant rencontré des difficultés à recouvrer les FPS.

- Occupation du domaine public et voie publique

<i>En K€</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	19,2	2,1	2,1	159,0	189,7	171,7	-18,0	-9,5%
Redevances d'occupation du domaine public communal	236,9	239,3	225,9	153,2	139,8	114,0	-25,8	-18,5%
Total de l'occupation domaine public et voie publique	256,1	241,5	228,0	312,2	329,5	285,7	-43,9	-13,3%

Les recettes d'occupation du domaine public (285,6 K€) sont en diminution de - 43,9 K€ du fait d'une réduction (- 18,0 K€) du nombre de chantiers sur la voie publique (échafaudages, nacelles, grues, bennes, palissades, etc.).

La redevance des concessionnaires est en recul par rapport à 2025 (- 25,8 K€) ; une redevance n'ayant pas été titrée sur l'exercice 2025 (déport sur 2026).

- Les concessions des cimetières

En 2025, 419 achats et renouvellements de concessions ont été effectués contre 440 en 2024. La réévaluation des tarifs sur ce type de prestation a permis de maintenir le niveau de recettes des concessions des cimetières qui s'élèvent à 182,1 K€, en hausse de + 27,2 K€ (+ 17,6 %) et d'assurer une meilleure couverture du coût de ce service public.

- Les autres produits du domaine

Les autres produits (204,1 K€) sont en hausse de 32,5 K€ avec des variations diverses :

- sont en hausse :
 - les autres droits de stationnement et location (+ 1,5 K€) qui concernent les ventes de boissons non alcoolisées à l'aérodrome et les redevances collectées lors des journées de marchés.
 - les autres redevances diverses (+ 45,3 K€) portées notamment par les redevances issues de l'activité de l'aérodrome (atterrissage, décollage, etc.) pour un montant de 174,7 K€, des dépôts sauvages (11,7 K€) ;
 - sont en baisse les ventes de produits résiduels (- 14,5 K€) qui concernent les ventes de déchets à recycler. La baisse s'explique par un changement de référentiel financier pour la vente de métaux issus des crémations qui est comptabilisée, depuis 2025, sur le budget annexe Crématorium (M 4) et non plus sur le budget principal (M 57).
- Les produits des services et locations (3 283,6 K€) sont en hausse de 120,4 K€ (soit + 3,80 %).

- Les centres de loisirs et activités périscolaires

<i>En K€</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Centre de loisirs et activités périscolaires	162,9	184,6	212,2	238,0	249,2	257,0	7,8	3,1%
Restauration scolaire et périscolaire	1 537,8	2 129,1	2 169,9	2 395,9	2 485,8	2 470,1	-15,8	-0,6%
Total	1 700,8	2 313,6	2 382,1	2 633,8	2 735,0	2 727,1	-8,0	-0,3%

Les produits des centres de loisirs et activités périscolaires (2 727,1 K€) restent stables (- 8,0 K€ / - 0,3 %).

Les produits liés à la restauration scolaire (2 470,1 K€) sont en légère baisse de - 15,8 K€ (- 3,75 %). La baisse des effectifs scolaires (- 115 enfants) est compensée en partie par une fréquentation soutenue des restaurants (à plus de 90 %), assortie d'une réévaluation des tarifs au regard de l'inflation.

Le produit des activités périscolaires/centre de loisirs et séjours été (257,0 K€) reste quasi identique à 2024 avec + 7,8 K€ (+ 3,1 %) malgré un volume d'accueil plus important.

- Les redevances et droits des services sportifs (250,6 K€) en forte augmentation (+ 203,0 K€ / + 426,4 %)

Cette recette est liée à l'utilisation des équipements sportifs (stades, salles de sport, etc.) par des clubs et d'autres organismes divers. On y retrouve également les recettes de l'ANIOS et de Niort Plage.

Depuis le mois de mai 2025, elle intègre également les recettes collectées pour l'utilisation du mur d'escalade de l'Acclameur pour un montant de 208,0 K€.

- Les autres redevances et prestations (239,6 K€) en baisse de – 80,7 K€ (- 25,2 %)

La baisse s'explique principalement par un changement d'imputation comptable des locations de salles spécifiques comme les salles des fêtes et des charges locatives (basculement vers le compte 752) qui représentaient en 2024 un montant de 89,1 K€.

Elles comprennent :

- Les produits de la fourrière automobile (130,1 K€) qui sont en légère hausse de 8,8 K€ ;
- Les prestations de repas fournies aux CSC (54,1 K€) en hausse de 3,3 K€ en lien avec un nombre accru de rationnaires ;
- Le produit du refuge animal (20,8 K€) en léger recul de - 2,1 K€ ;
- Les locations et mise en place de panneaux de signalisation sur voirie (4,0 K€) en hausse de 1,3 K€ ;
- Les prestations de pose et dépose de banderoles (4,8 K€), en léger recul de - 0,3 K€.
- Le « pass culture » dans le cadre du Festival Regards noirs pour 0,8 K€.

- Les locations diverses (66,3 K€) en hausse de 6,1 K€ (+ 10,10 %)

Les recettes de locations correspondent à l'utilisation des chalets tout le long de l'année mais essentiellement pour les festivités de Noël.

- Les remboursements de frais (1 423,6 K€) en forte baisse de – 664 K€ (- 31,8 %)

En 2025, la Ville de Niort a pris en charge des frais qui lui sont remboursés :

- par la CAN pour 336,1 K€, en baisse de - 583,0 K€. Cela concerne les conventions relatives à l'entretien des zones d'activité économique (ZAE), des espaces verts du complexe sportif de la Venise verte, reprographie, etc.

La baisse s'explique :

- d'une part, par un changement de nature comptable concernant les charges locatives (397,9 K€) qui sont désormais imputées sur le compte de revenus des immeubles ;
- d'autre part, par une révision des montants concernant l'entretien des espaces verts du complexe sportif de la Venise Verte (- 247,7 K€).
- par le CCAS pour 367,9 K€ en baisse de – 52,9 K€. Il s'agit du remboursement de prestations informatiques, ressources humaines, affranchissement, avancées par la Ville. La baisse s'explique par un changement de nature comptable concernant les charges locatives qui sont désormais imputées sur le compte de revenus des immeubles.
- par les budgets annexes pour 366,1 K€ en hausse de 97,8 K€. Ce montant concerne les contributions aux fonctions supports de tous les budgets annexes sous instruction M°4 au budget principal.
- Au titre de la mise à disposition de personnel, la Ville a perçu un remboursement du CASC à hauteur de 144,2 K€ et de la CAN à hauteur de 128,0 K€.

d) Les autres produits 3 665,3 K€ en baisse de -410,5 K€ (-10,1 %)

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Autres produits	4 075,8	2 378,2	3 665,3	-410,5	-10,1%	1 287,1	154,1%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels, etc.)	106,6	51,0	106,6	0,01	0,01%	55,6	209,0%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles, revenus concessionnaires et fermiers, etc.)	3 080,7	2 285,9	2 493,9	-586,8	-19,0%	208,0	109,1%
Produits financiers	8,0	5,0	6,8	-1,2	-15,3%	1,8	136,2%
Produits exceptionnels (Remb. assurances, autres remboursements, etc.)	6,8	31,3	31,3	24,5	359,7%	0,0	100,0%
Cessions d'immobilisation	861,5	0,0	1 007,8	146,3	17,0%	1 007,8	/
Reprise sur provisions	12,1	5,0	18,9	6,7	55,5%	13,9	377,3%

- Des atténuations de charge (106,6 K€) constantes (+ 0,01 K€ / + 0,01 %)

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel (21,6 K€) ainsi qu'à des remboursements sur charges de sécurité sociale et charges sociales (85,0 K€). Ces produits varient chaque année en fonction des diverses situations individuelles des agents pouvant être concernés.

- Des autres produits de gestion courante (2 493,9 K€) en forte diminution (- 586,8 K€ / - 19,0 %)

La baisse s'explique par le fait qu'en 2024, la Ville a bénéficié d'un jugement favorable concernant le contentieux de la Brèche (1 830,9 K€), matérialisée par la perception d'une indemnité spécifique.

Cette diminution est compensée par les autres produits de gestion courante perçus en 2025, notamment :

- les revenus des immeubles et terrains (1 640,2 K€) en augmentation de 792,1 K€ (+ 93,4 %). Cette variation est issue principalement d'un changement comptable des charges locatives imputées précédemment sur le chapitre 70 ;
- les redevances perçues par les fermiers et concessionnaires (127,8 K€) sont en légère augmentation de 4,8 K€ (+ 3,9 %) ;
- La recette spécifique (550,3 K€) liée à un échange sur l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (AREHN) dont 84 % ont été reversés à la CAN conformément au marché d'électricité conclu et aux termes du groupement de commandes (voir chapitre 65) ;
- Les indemnités de fin de DSP Acclameur et d'entrée pour la nouvelle DSP MICE et Evènements (45 K€) ;
- Les indemnités d'assurance (41,1 K€) ;
- Les ventes aux enchères (19,3 K€) ;
- La vente et la pose de monuments funéraires et la vente de cadre en bois pour le cimetière naturel de Souché (8,5 K€).

- Des produits financiers (6,8 K€) en légère baisse (- 1,2 K€ / - 15,3 %)

Les produits financiers concernent le versement des intérêts 2025 de parts sociales détenues par la Ville auprès d'établissements financiers.

- Des produits exceptionnels (31,3 K€) en hausse (+ 24,5 K€ / + 359,7 %)

Les produits exceptionnels ne concernent que les titres annulés qui peuvent connaître des variations d'une année à l'autre.

- Le produit des cessions d'immobilisation à hauteur de 1 007,8 K€ en hausse (+ 146,3 K€ / + 17,0 %)

Le tableau récapitulatif et exhaustif des cessions d'immeubles de l'année 2025 fait l'objet d'une délibération spécifique présentée au conseil municipal (même séance que la présentation du compte financier unique).

Il convient de noter plus particulièrement les cessions suivantes :

- Un immeuble situé avenue de Paris pour 203,6 K€ ;
- Plusieurs parcelles route de Nambot pour 170 K€ ;
- Plusieurs parcelles rue de la Verrerie pour 139,0 K€ ;
- Un immeuble situé rue de Beauchamp pour 89,0 K€ ;
- Des ventes aux enchères de véhicules et matériels pour 137,7 K€.

- Les reprises sur provisions à hauteur de 18,9 K€ en hausse (+ 6,7 K€ / + 55,5 %)

Une créance devient « douteuse » dès lors que son non-recouvrement dépasse deux années. Il est obligatoire de constater une provision passé ce délai.

A partir du moment où une créance est admise en non-valeur, il convient de procéder à une reprise de provision.

2. Des dépenses réelles de fonctionnement (78 299,1 K€) maîtrisées malgré des éléments exogènes contraignants (+ 2 737,4 K€ / + 3,6 %)

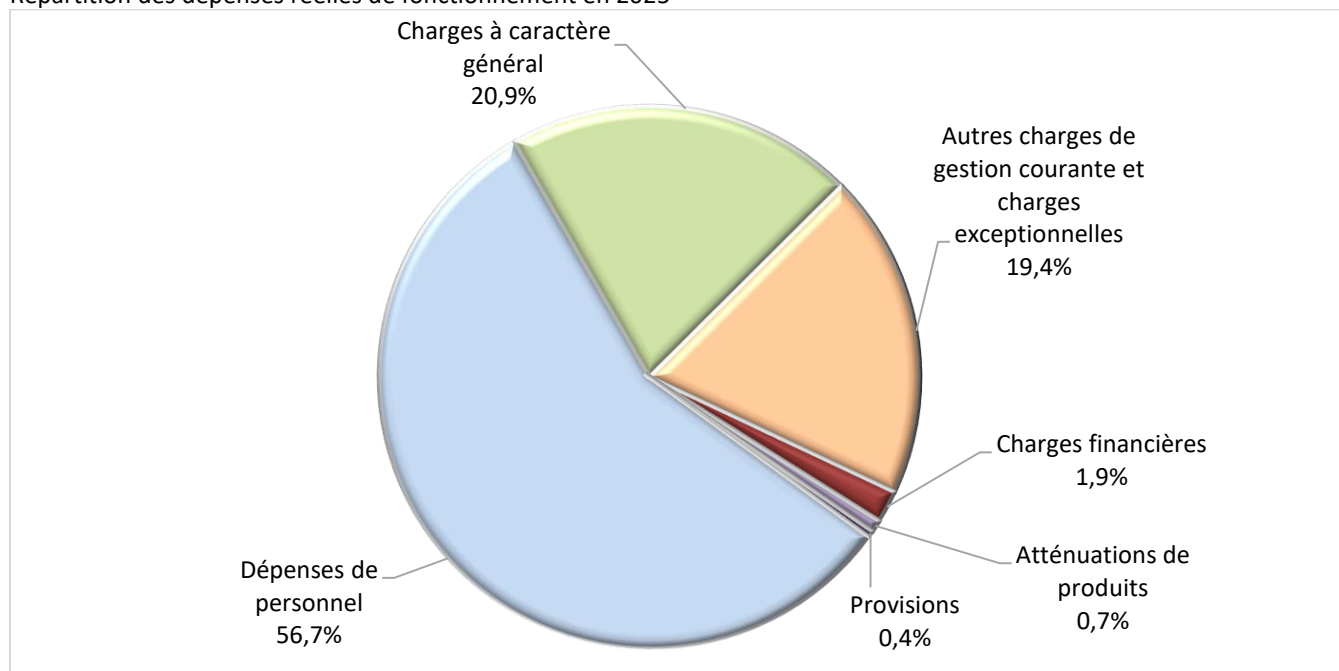
en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	75 561,7	80 459,9	78 299,1	2 737,4	3,6	-2 160,8	97,3%
Dépenses de personnel	43 041,5	44 878,0	44 384,3	1 342,8	3,1%	-493,7	98,9%
Charges à caractère général	15 617,5	17 663,2	16 341,1	723,6	4,6%	-1 322,1	92,5%
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	15 129,8	15 427,3	15 217,8	88,0	0,6%	-209,5	98,6%
Charges financières	1 451,7	1 615,0	1 495,7	44,1	3,0%	-119,3	92,6%
Atténuations de produits et autres dépenses	316,2	585,5	571,7	255,5	80,8%	-13,8	97,6%
Provisions	5,0	291,0	288,5	283,5	5664,2%	-2,4	99,2%

Le volume global des dépenses de fonctionnement est en hausse de + 2 737,4 K€ (+ 3,6 %) par rapport à 2024 avec un taux de réalisation de 97,3 %.

Cette hausse concerne particulièrement les dépenses de personnel qui ont été impactées par la Loi de finances de la sécurité sociale 2025 qui a imposé une revalorisation des points de cotisation à la CNRACL avec un impact de 887,2 K€ pour la Ville. Les dépenses de personnel représentent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement (56,7 %).

Les atténuations de produits ont aussi été impactées par des mesures réglementaires (versements de fiscalité).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2025

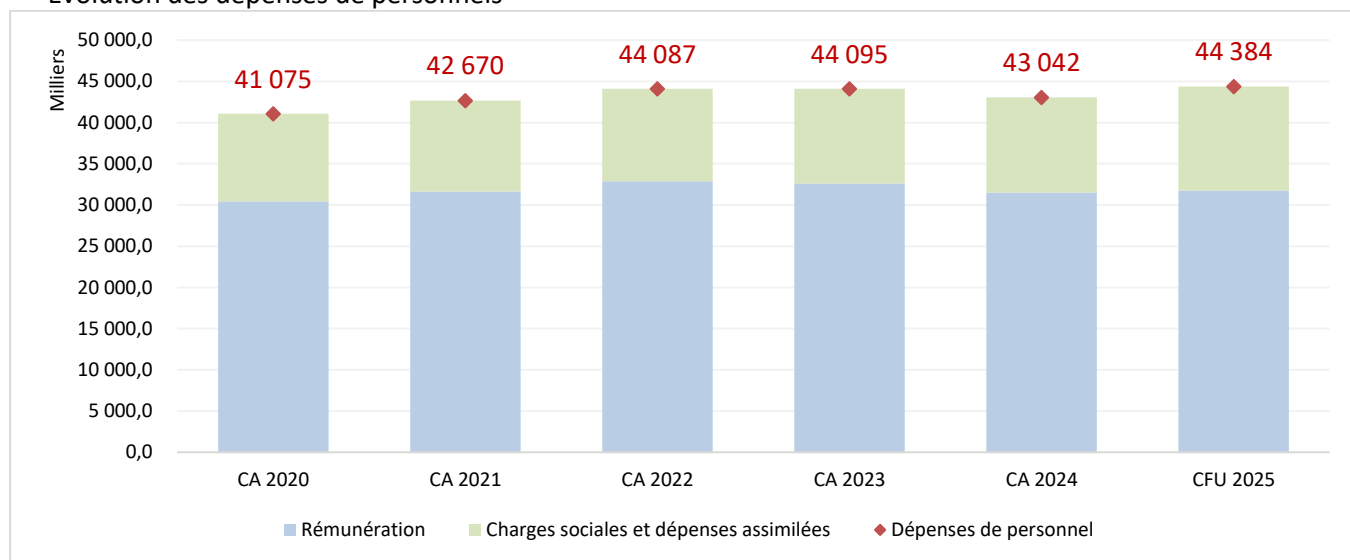


a) Des dépenses de personnel de 44 384,3 K€, en hausse de + 1 342,8 K€ (+ 3,1 %).

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Dépenses de personnel	43 041,5	44 878,0	44 384,3	1 342,8	3,1%	-493,7	98,9%
Rémunération	31 523,0	31 834,5	31 731,7	208,7	0,7%	-102,8	99,7%
<i>Personnels titulaires</i>	26 400,6	27 131,2	26 266,5	-134,1	-0,5%	-864,7	96,8%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 941,1	2 116,4	2 438,4	497,3	25,6%	322,0	115,2%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	83,3	67,7	96,2	12,9	15,4%	28,5	142,1%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	3 098,0	2 519,2	2 930,6	-167,3	-5,4%	411,4	116,3%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 389,3	11 987,5	11 503,5	1 114,1	10,7%	-484,1	96,0%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	670,3	681,4	685,6	15,4	2,3%	4,3	100,6%
Autres charges sociales	458,9	374,7	463,5	4,6	1,0%	88,8	123,7%

Les dépenses de personnel sont en hausse de + 1 342,8 K€ (+ 3,1 %). Cela s'explique principalement par l'impact de la hausse des cotisations de la CNRACL prévue par la loi de finances de la Sécurité sociale 2025.

Evolution des dépenses de personnels



Globalement, les effectifs de la Ville sont en diminution en 2025 avec 833,5 équivalents temps plein travaillé (ETPT) par rapport à 2024 (856,3).

Néanmoins, l'année 2025 a été marquée par des hausses de dépenses de personnel par rapport à 2024 de la manière suivante :

- Des mesures gouvernementales ont impacté la masse salariale de la Ville pour 2025 :

- La hausse de 4 points du taux de cotisation de la CNRACL au 1^{er} janvier 2025, soit + 887,2 K€.

- D'autres dépenses ont été réalisées par la collectivité concernant :
 - Les avancements de carrières des agents et les évolutions mécaniques mesurées par le Glissement vieillesse et technicité ;
 - Les recrutements d'agents en 2025 sur un certain nombre de postes qui étaient restés vacants en 2024 pendant plusieurs mois voire sur l'année complète ;

Pour mémoire, depuis 2024, la participation de la Ville au CASC (comité d'action sociale et culturelle) de l'ordre de 300 K€ est comptabilisée sur les autres charges sociales des dépenses de personnel (chapitre 012) et non plus en subvention (chapitre 65).

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Participation financière au profit du CASC	289,3	290,6	292,0	299,7	275,6	296,0	20,5	7,4%

Ce montant est fonction du nombre d'agents présents au 1^{er} janvier de chaque année et des cotisations des retraités.

b) Des charges à caractère général de 16 341,1 K€ en hausse de + 723,6 K€ (+ 4,6 %)

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Charges à caractère général	15 617,5	17 663,2	16 341,1	723,6	4,6%	-1 322,1	92,5%
Achats énergie et eau	3 563,4	4 830,0	4 141,8	578,3	16,2%	-688,3	85,7%
Energie hors électricité (Chauffage, Combustibles, Carburant)	557,3	572,8	504,4	-52,9	-9,5%	-68,4	88,1%
Electricité	2 477,8	3 775,7	3 214,0	736,2	29,7%	-561,7	85,1%
Eau et assainissement	528,3	481,5	423,4	-105,0	-19,9%	-58,1	87,9%
Achats d'approvisionnement et marchandises	3 943,2	3 995,2	3 900,8	-42,3	-1,1%	-94,3	97,6%
Alimentation	1 700,6	1 714,0	1 651,5	-49,1	-2,9%	-62,5	96,4%
Fournitures d'entretien	222,8	199,1	203,6	-19,1	-8,6%	4,5	102,3%
Fourniture de petit équipement	505,9	549,5	560,2	54,3	10,7%	10,7	101,9%
Fourniture de voirie	318,0	387,0	379,3	61,3	19,3%	-7,7	98,0%
Vêtements de travail	167,4	153,1	147,0	-20,4	-12,2%	-6,1	96,0%
Autres fournitures et marchandises diverses (petit équipement, fournitures)	1 028,5	992,4	959,2	-69,3	-6,7%	-33,2	96,7%

administratives, fournitures scolaires...)							
Charges externes et prestations extérieures	7 667,4	8 433,1	7 937,7	270,3	3,5%	-495,4	94,1%
Contrats de prestations de services	2 048,7	2 272,7	2 068,3	19,6	1,0%	-204,4	91,0%
Entretien et réparation terrains	1 285,7	1 130,2	1 094,6	-191,1	-14,9%	-35,6	96,9%
Maintenance	656,8	809,0	828,9	172,1	26,2%	19,9	102,5%
Bâtiments	272,8	439,2	420,2	147,5	54,1%	-19,0	95,7%
Entretien et réparation voies et réseaux	418,2	404,0	381,6	-36,6	-8,8%	-22,5	94,4%
Primes d'assurances	440,9	442,7	435,6	-5,3	-1,2%	-7,0	98,4%
Locations et charges de copropriété	376,5	463,3	447,1	70,7	18,8%	-16,2	96,5%
Versements à des organisations de formation	242,5	229,2	212,3	-30,2	-12,5%	-16,9	92,6%
Transports collectifs	160,9	171,9	165,5	4,7	2,9%	-6,3	96,3%
Voyages, déplacements et missions	49,3	45,5	45,5	-3,7	-7,6%	0,1	100,1%
Catalogues et imprimés, Publications	188,5	203,5	147,6	-40,9	-21,7%	-55,9	72,5%
Frais de nettoyage des locaux	181,9	297,4	259,3	77,4	42,6%	-38,1	87,2%
Frais d'affranchissement	125,1	136,2	128,3	3,2	2,6%	-7,9	94,2%
Remboursement de frais à la CAN	68,7	62,7	61,9	-6,8	-9,9%	-0,8	98,7%
Autres charges externes et services extérieurs	1 151,0	1 325,7	1 240,8	89,8	7,8%	-84,9	93,6%
Impôts, taxes et versements assimilés	443,6	404,9	360,9	-82,7	-18,7%	-44,0	89,1%
Taxes foncières	400,8	287,0	286,9	-113,9	-28,4%	-0,1	100,0%
Autres impôts, taxes et versements assimilés	42,8	117,9	74,0	31,2	72,8%	-43,9	62,7%

➤ Des charges sur l'énergie et l'eau (4 141,8 K€) en hausse de 578,3 K€ (+ 16,2 %)

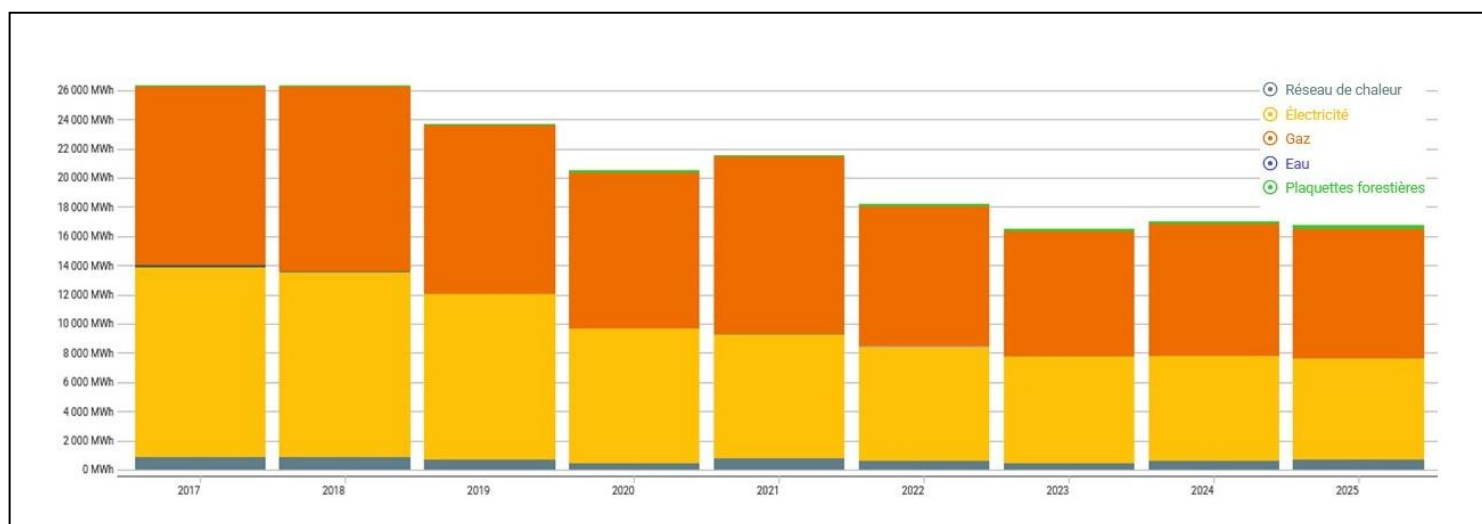
- L'eau et l'assainissement (423,4 K€) en nette baisse de – 105 K€ (- 19,9 %)

Le volume des consommations d'eau a été maîtrisé sur l'ensemble de l'année avec un travail mené au niveau de chaque compteur pour éviter les déperditions.

- L'énergie (3 718,4 K€) en hausse de + 683,3 K€ (+ 22,5 %)

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Chauffage, Combustibles, Carburant	432,5	365,8	511,7	582,3	557,3	504,4	-52,9	-9,5%
Electricité / gaz	2 404,7	2 202,2	1 242,7	5 268,5	2 477,8	3 214,0	736,2	29,7%
Total	2 837,3	2 568,0	1 754,4	5 850,8	3 035,1	3 718,4	683,3	22,5%

La Ville a mis en place une stratégie de sobriété énergétique afin de limiter les consommations de ses équipements qui apparaissent en légère baisse en 2025 soit 16,7 MWh contre 17,0 MWh en 2024. Néanmoins, les coûts finaux, notamment sur l'électricité sont plus importants en 2025 qu'un 2024 ; et ce malgré le choix fait par la Ville de limiter ses rattachements 2025 aux dépenses parfaitement connues.



- Les achats d'approvisionnement et marchandises (3 900,8 K€) en légère baisse de - 42,3 K€ (- 1,1 %)

- L'alimentation (1 651,5 K€) en diminution de - 49,1 K€ (- 2,9 %)

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Alimentation	1 018,6	1 274,3	1 423,9	1 600,4	1 700,6	1 651,5	-49,1	-2,9%

Labellisée « Territoire bio engagé », la Ville propose 27 % de ses repas en bio. Par ailleurs, elle dépasse les obligations de la Loi Egalim avec 68 % de produits durables. La qualité des repas est reconnue par les familles puisque plus de 90 % d'entre elles fréquentent les 22 restaurants scolaires.

Néanmoins, comme beaucoup de collectivités, la Ville de Niort connaît une baisse du nombre d'enfants scolarisés. Ainsi, ce sont plus de 555 000 repas qui ont été servis en 2025 soit - 15 000 repas par rapport à 2024. De plus, le plan de lutte contre le gaspillage a permis de faire baisser de 45% le gaspillage depuis 2021. Ce qui explique la baisse des dépenses d'alimentation.

- Les fournitures, vêtements de travail et marchandises à hauteur de 2 249,3 K€ (+ 6,7 K€ / + 0,3 %)

Les fournitures, vêtements de travail et marchandises diverses se maintiennent au niveau de 2024.

- Les charges externes et prestations extérieures (7 937,7 K€) en augmentation de + 270,3 K€ (+ 3,5 %)
 - Les contrats de prestation de services (2 068,3 K€) en légère hausse de + 19,6 K€ (+ 1,0 %)

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Contrats de prestations de services	1 886,6	2 235,9	2 176,1	2 209,8	2 048,7	2 068,3	19,6	1,0%

Les contrats de prestation de services ont un peu augmenté de + 19,6 K€ par rapport à 2024.

Ils restent ainsi dans les mêmes proportions que les années passées. Certaines prestations comptabilisées en 2024 n'ont pas été reconduites. D'autres ont eu lieu représentant globalement des volumes équivalent par rapport à l'an passé.

- Les autres charges externes et prestations extérieures (5 869,4 K€) en hausse de 250,7 K€ (+ 4,5 %)

La hausse de ces charges est liée principalement à :

- La maintenance (+ 26,2 %) et l'entretien et la réparation des bâtiments (+ 54,1 %) en lien avec la gestion préventive du patrimoine communal qui permet de mener des actions de bon fonctionnement et d'entretien planifiées afin de prévenir les défaillances et de limiter les réparations coûteuses.
- Les locations et charges de copropriété (+ 18,8 %) avec de nouvelles locations immobilières et de matériels roulants.
- Les études et recherches (+ 20,1 %) en lien avec des projets spécifiques nouveaux comme par exemple l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le réseau de chaleur urbain (16,5 K€).

Une baisse est observée notamment sur l'entretien et la réparation des terrains (- 14,9 %), l'entretien et la réparation des voies et réseaux (- 8,8 %) et les publications (- 21,7 %).

- Des impôts et taxes foncières (360,9 K€) en baisse de - 82,7 K€ (- 18,7 %)

Les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les logements vacants (355,9 K€) sont en diminution de - 82,9 K€ (- 18,9 %) en lien avec la variation de l'ensemble du patrimoine immobilier assujéti et de la hausse de 0,8 % des bases fiscales.

Les autres taxes comprennent les taxes et impôts sur les véhicules en hausse de 1,3 K€ et des taxes diverses (1,5 K€).

Les contributions directes acquittées par la collectivité varient en fonction des acquisitions et cessions effectuées ainsi que de leur destination (domaine public ou privé).

c) Les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles de 15 217,8 K€ en hausse de 88,0 K€ (+ 0,6 %)

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	15 129,8	15 427,3	15 217,8	88,0	0,6%	-209,5	98,6%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse)	4 874,3	4 636,6	4 603,7	-270,6	-5,6%	-32,9	99,3%
Subvention au CCAS	5 505,9	5 610,0	5 601,3	95,3	1,7%	-8,7	99,8%
Autres contributions obligatoires aux écoles privées et publiques (autres communes)	976,1	1 015,5	1 010,0	33,9	3,5%	-5,5	99,5%
Subvention au budget annexe Parc des expositions de Noron	834,0	305,1	262,7	-571,3	-68,5%	-42,4	86,1%
Subvention au budget annexe Stationnement en ouvrage	1 055,0	999,0	999,0	-56,0	-5,3%	0,0	100,0%
Contrat de gestion et exploitation MICE et Evènements et Acclameur (jusqu'en 2025)	752,9	1 336,0	1 264,6	511,8	68,0%	-71,4	94,7%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	691,0	694,4	691,3	0,3	0,0%	-3,1	99,5%
Autres (créances éteintes, admissions en non-valeur, annulation de titres, ...)	440,6	830,7	785,2	344,6	78,2%	-45,5	94,5%

➤ Des subventions aux personnes de droit privé de 4 603,7 K€, en diminution de - 270,6 K€ (- 5,6 %)

Le soutien de la Ville au monde associatif représente un volume de 4 575,4 K€, en diminution (- 259,0 K€ / - 5,4 %) essentiellement sur le secteur sportif du fait de la disparition des Chamois. La culture est impactée dans une moindre mesure (- 58,8 K€).

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Culture	1 968,8	2 004,8	2 021,9	2 005,1	1 955,3	1 896,5	-58,8	-3,0%
Jeunesse et Vie Associative	2 025,9	1 999,9	2 034,8	1 967,2	2 064,0	2 061,3	-2,7	-0,1%

Sports	825,8	834,8	656,8	577,1	815,1	617,6	-197,6	-24,2%
Education	13,5	1,3	15,9	13,2	11,6	10,4	-1,2	-10,1%
RIA	0,0	0,0	0,0	24,6	28,3	17,9	-10,5	-36,9%
CASC	289,3	290,6	292,1	299,7	0,0	0,0	0,0	/
Total général	5 123,4	5 131,5	5 021,5	4 886,8	4 874,3	4 603,7	-270,6	-5,6%

En 2025, les principales subventions versées sont réparties comme suit :

- 1 896,5 K€ versés en faveur des associations culturelles, dont 1 000,0 K€ pour le Moulin du Roc et 359,0 K€ pour le CAMJI. A noter en 2025, l'impact de la liquidation de l'association de la Compagnie des Matapeste et la reprise en régie du patronage laïque par la ville.
- 2 061,3 K€ versés en faveur de la jeunesse et de la vie associative, dont 1 556,4 K€ pour les centres socio-culturels et 233,0 K€ pour Niort Associations
- 617,6 K€ au bénéfice des associations sportives. La baisse de - 197,6 K€ est liée essentiellement par la non reconduction de la subvention de 220 K€ qui était versée aux Chamois Niortais.
- La ville apporte son soutien financier au fonctionnement du restaurant inter administratif (RIA), avec une subvention s'élevant à 17,9 K€ en 2025. Les dépenses sont réparties entre les différentes collectivités en fonction des dépenses définies dans une circulaire interministérielle et du taux de fréquentation de chacune. A noter une tendance à la baisse de la fréquentation par les agents de la Ville.
- Des subventions sont également versées aux associations apparentées aux écoles primaires dans le cadre des projets éducatifs (10,4 K€).

➤ La subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Subvention de fonctionnement	5 050,0	5 050,0	5 050,0	5 250,0	5 450,0	5 550,0	100,0	1,8%
Subvention au CCAS - Bonus territoire et CEJ (antérieur 2023)	640,3	628,5	692,3	236,3	55,9	51,3	-4,7	-8,3%
Total général	5 690,3	5 678,5	5 742,3	5 486,3	5 505,9	5 601,3	95,3	1,7%

Après une 1^{ère} augmentation en 2024 (+ 200 K€), la subvention de fonctionnement du CCAS a été portée, en 2025, à 5 550 K€ (+ 100 K€) afin de le soutenir financièrement compte tenu de ses dépenses supplémentaires, principalement de charges de personnel.

Le mode de versement de la subvention de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), perçue par la Ville dans le cadre du Bonus territoire (ex-Contrat Enfance Jeunesse), et reversée au CCAS est en légère baisse de - 4,7 K€ au regard des modalités de financement.

- La subvention versée au budget annexe Parc de Noron de 262,7 K€

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Subvention Parc de Noron	823,0	759,0	710,0	803,3	834,0	262,7	-571,3	-68,5%

Compte tenu de la mise en œuvre de la DSP « MICE & Grands évènements » à compter du 1^{er} mai 2025, l'activité sur le budget annexe Parc de Noron a été fortement réduite sur les premiers mois de l'année. Ce budget a été clôturé au 31/12/2025.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, la Ville a versée une subvention de 262,7 K€ (voir partie III).

- La subvention versée au budget annexe Stationnement en ouvrage à hauteur 999,0 K€ en diminution de - 56,0 K€ (- 5,3 %)

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Subvention BA Stationnement en ouvrage	1 042,5	1 000,0	870,0	1 202,1	1 055,0	999,0	-56,0	-5,3%

La subvention d'équilibre versée à ce budget annexe est en baisse de - 56,0 K€ par rapport à 2024 (voir rapport de présentation de la RAF Stationnement en ouvrage).

- Les contributions aux écoles à hauteur de 1 010,0 K€, en hausse de 33,9 K€ (+ 3,5 %)

La Ville a une obligation de participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées (maternelles et élémentaires) sous contrat d'association avec l'Etat ainsi qu'aux écoles d'autres communes qui scolarisent de jeunes Niortais aux besoins spécifiques, dans le cadre du dispositif ULIS.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Contributions obligatoires aux écoles privées	810,1	846,7	880,5	926,2	972,5	1 000,4	27,9	2,9%
Contributions obligatoires aux écoles publiques autres communes (classes ULIS)	0,0	0,0	0,0	3,6	3,6	9,6	6,0	166,9%
Total général	810,1	846,7	880,5	929,8	976,1	1 010,0	33,9	3,5%

En 2025, la Ville a versé aux écoles privées sous contrat une subvention globale de 1 000,4 K€ pour 746 élèves niortais concernés (471 en élémentaire et 270 en maternelle).

Cette subvention a fortement augmenté ces dernières années avec :

- la hausse du nombre d'élèves inscrits dans ces établissements ;
- l'obligation de participation aux frais de scolarité des élèves de maternelle ;
- une augmentation du forfait au 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la révision annuelle sur la base de l'indice INSEE à la consommation de décembre (de l'ordre 2 %).

Par ailleurs, la Ville participe à la scolarisation de huit enfants en situation d'handicap bénéficiant du dispositif ULIS (Unité spécialisée pour l'inclusion scolaire) géré par le Rectorat académique dans les communes de Magné, Aigondigné, Mauzé-le Mignon et Chauray. Le montant versé pour l'année 2025 est de 9,6 K€.

- La fin la DSP Acclameur et la mise en place de la DSP « MICE & Grands évènements » : des compensations à hauteur de 1 264,6 K€

A compter du 1^{er} mai 2025, la délégation de service public « MICE & Grands évènements » a été mise en œuvre pour la gestion de l'Acclameur et du Parc des Expositions de Noron. Conformément à ses engagements contractuels, la Ville a versé des compensations réparties de la manière suivantes :

- A la So Space, au titre de la DSP Acclameur (pour 4 mois) : 250,9 K€,
- A la So Space Evènements, au titre de la DSP MICE et grands évènements (pour 8 mois) : 1 013,7 K€.
- Les indemnités, frais de mission et de formation des élus à hauteur de 691,3 K€ (+ 0,3 K€ / + 0,04 %)

Les indemnités et les frais de missions et de formation des élus sont quasi constants par rapport à 2024. Ces enveloppes varient notamment en fonction de la composition du Conseil municipal et de l'impact du point d'indice de la fonction publique.

- Les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles évaluées à 785,2 K€ en augmentation de 344,6 K€ (+ 78,2 %)
- Les admissions en non-valeur et les créances éteintes (140,9 K€) en hausse de + 60,0 K€ (- 74,2 %)

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes sont des dépenses liées à l'irrecouvrabilité des recettes. Ces dépenses varient chaque année en fonction des impossibilités du comptable public à obtenir leur recouvrement.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)
Créances admises en non-valeur	18,9	5,4	49,5	98,6	72,3	112,5	40,2	55,6%
Créances éteintes	27,4	46,0	80,4	23,3	8,5	28,3	19,8	232,5%
Total général	46,3	51,4	129,9	121,9	80,9	140,9	60,0	74,2%

Par ailleurs, un programme d'apurement des plus anciennes créances (supérieures à 10 ans) a été mis en place en 2025 avec les services du comptable public afin qu'il puisse porter ses efforts sur le recouvrement des créances récentes (expliquant la hausse constatée en 2025). Ce programme d'apurement n'est qu'un élément d'une stratégie globale relative à l'amélioration du recouvrement des produits locaux, stratégie matérialisée par la signature d'une Charte du recouvrement.

- Les autres charges (644,3 K€) en hausse de 284,6 K€ (+ 79,1 %)

Ces dépenses correspondent notamment aux titres annulés sur exercices antérieurs (23,8 K€), aux redevances pour concessions, brevets, licences, etc. (18,0 K€), et aux contributions obligatoires (22,5 K€).

S'y retrouvent également les autres dépenses de gestion courante (570,8 K€) qui sont en forte hausse de 446,1 K€ par rapport à 2024. Cette forte hausse s'explique principalement par le reversement à la CAN et au CCAS (427,3 K€) de 85 % de la recette perçue dans le cadre de l'échange sur l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (AREHN) conformément au marché d'électricité conclu et aux termes du groupement de commandes.

d) Des charges financières (1 495,7 K€) en hausse de + 44,1 K€ (+ 3,0 %)

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Charges financières	1 451,7	1 615,0	1 495,7	44,1	3,0%	-119,3	92,6%
Intérêts emprunts	1 448,9	1 595,0	1 461,8	12,8	0,9%	-133,2	91,6%
Intérêts / Rattachement des ICNE	-0,5	-10,0	34,0	34,5	-7277,5%	44,0	-339,9%
Autres charges financières	3,2	30,0	0,0	-3,2	-100,0%	-30,0	0,0%

Les remboursements des intérêts des emprunts ont augmenté de 12,8 K€ par rapport à 2024 (+ 0,9 %). Cette hausse est liée au volume d'emprunts conclus en 2024 et 2025 qui impacte l'encours de dette mais également les intérêts à rembourser.

Par ailleurs, comme toutes les collectivités, la Ville de Niort a subi la hausse des taux d'intérêts entre 2022 et 2023. Ces derniers ont subi une baisse régulière en 2024 et 2025, mais tout en restant élevés (voir partie IV sur la dette).

e) Des atténuations de produits et autres dépenses (571,7 K€) en hausse de 255,5 K€ (+ 80,8 %)

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Atténuations de produits	316,2	585,5	571,7	255,5	80,8%	-13,8	97,6%
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	112,9	310,5	310,5	197,6	175,1%	0,0	100,0%

Dégrèvements de taxe sur les friches commerciales	10,8	15,0	4,7	-6,1	-56,5%	-10,3	31,3%
Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	2,1	3,0	1,2	-0,9	-42,6%	-1,8	40,8%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	190,1	256,0	255,1	65,0	34,2%	-0,9	99,6%
Autres	0,3	1,0	0,2	-0,1	-39,5%	-0,8	18,0%

- Les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (310,5 K€) en forte augmentation de + 197,6 K€ (+ 175,1 %)

Les réclamations de contribuables à la taxe d'habitation sur les logements vacants ont été plus importants en 2025 qu'en 2024. Les dégrèvements accordés par l'administration fiscale et refacturés à la Ville ont donc été plus nombreux.

- La contribution au FPIC (255,1 K€) en hausse de + 65,0 K€ (+ 34,2 %)

La Ville de Niort ne bénéficie plus du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Par contre, elle est devenue plus fortement contributrice.

- Les dégrèvements de taxe sur les friches commerciales (4,7 K€) en légère baisse de - 6,1 K€ (- 56,5 %)

Les dégrèvements de taxe sur les friches commerciales sont en baisse de - 6,1 K€. Le produit de cette taxe fluctue en fonction du nombre de locaux taxés et de l'application des taux progressifs (plus la vacance est longue et plus le taux est élevé). Un quart du produit donne lieu à des dégrèvements, les propriétaires faisant valoir une incapacité à louer.

f) Les dotations aux provisions (288,5 K€) sont en hausse de + 283,5 K€

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
Dotations aux provisions	5,0	291,0	288,5	283,5	5664%	-2,4	99%
Provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,0	261,0	261,0	261,0	/	0,0	100%
Provisions pour dépréciation des actifs circulants	5,0	30,0	27,6	22,6	451%	-2,4	92%

- En 2025, la Ville a instauré des provisions pour risques et charges de fonctionnement pour un montant global de 261 K€ réparti ainsi :

- 141 K€ au titre des risques de contentieux.
- 120 K€ au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO).

- Les provisions pour dépréciation des actifs circulants sont constituées de créances « douteuses » dont le non-recouvrement a dépassé les deux années.

Les provisions pour créances douteuses de l'année 2025 suivent le rythme annuel de progression des créances non recouvrées avec un montant de 27,6 K€. C'est la raison pour laquelle elles sont en progression par rapport à 2024.

D. Le budget principal en section d'investissement

1. Des dépenses réelles d'investissement (22 536,7 K€) suivant le cycle des projets du mandat (- 5 872,4 K€ ; - 20,7 %)

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 409,1	30 572,9	22 536,7	-5 872,4	-20,7%	-8 036,2	73,7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	26 646,2	30 236,0	22 237,9	-4 408,3	-16,5%	-7 998,1	73,5%
BATIMENTS PUBLICS	1 307,6	2 413,9	1 731,0	423,4	32,4%	-682,9	71,7%
ADAP	579,8	615,0	536,0	-43,8	-7,6%	-79,0	87,2%
Eglise-Notre-Dame	45,6	885,0	759,0	713,4	1565,0%	-126,0	85,8%
Hôtel de Ville	82,1	70,0	47,5	-34,6	-42,1%	-22,5	67,9%
Patrimoine historique et culturel	135,8	59,7	92,8	-43,0	-31,7%	33,1	155,4%
Autres dépenses	464,3	784,2	295,6	-168,7	-36,3%	-488,6	37,7%
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	690,9	1 085,6	953,0	262,0	37,9%	-132,7	87,8%
Patrimoine historique et culturel	471,8	341,3	305,0	-166,8	-35,4%	-36,3	89,4%
Equipements culturels	219,2	744,4	648,0	428,8	195,7%	-96,4	87,1%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 009,5	3 503,6	3 177,0	2 167,4	214,7%	-326,6	90,7%
CSC-Pontreau Colline Saint André	0,0	2 340,0	2 244,0	2 244,0	/	-96,0	95,9%
Autres CSC	8,1	91,6	64,0	55,9	686,7%	-27,6	69,9%
Groupes scolaires	1 001,4	1 072,0	868,9	-132,5	-13,2%	-203,0	81,1%
ESPACES PUBLICS	5 133,4	5 755,6	2 357,9	-2 775,5	-54,1%	-3 397,6	41,0%
Intervention sur l'espace public	4 956,8	4 100,4	1 958,7	-2 998,1	-60,5%	-2 141,8	47,8%
Conseils de quartiers	81,3	1 177,3	129,7	48,4	59,6%	-1 047,6	11,0%
Cimetières	95,4	477,9	269,6	174,3	182,7%	-208,3	56,4%
PERFORMANCE SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	3 157,7	3 859,7	2 935,9	-221,9	-7,0%	-923,9	76,1%
CTEVN	4,6	50,0	4,9	0,4	7,8%	-45,1	9,8%
Véhicules et Engins	260,4	992,0	989,3	728,8	279,9%	-2,7	99,7%

Service municipaux - équipements	1 054,7	759,6	542,5	-512,1	-48,6%	-217,1	71,4%
Service municipaux - travaux	729,2	366,5	139,0	-590,1	-80,9%	-227,5	37,9%
Systèmes d'information	1 108,9	1 691,6	1 260,1	151,2	13,6%	-431,5	74,5%
SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE	246,8	470,0	275,9	29,1	11,8%	-194,1	58,7%
Vidéoprotection	217,9	239,9	188,7	-29,2	-13,4%	-51,1	78,7%
Police municipale	25,0	114,2	76,9	51,9	207,6%	-37,4	67,3%
Sécurité civile	3,9	115,9	10,3	6,4	165,4%	-105,6	8,9%
SPORT	1 596,1	2 136,7	1 280,1	-316,0	-19,8%	-856,6	59,9%
Stades	1 307,6	881,8	352,3	-955,3	-73,1%	-529,5	40,0%
Salles de sports	157,0	662,1	505,9	348,9	222,2%	-156,2	76,4%
Autres dépenses	131,6	592,8	421,9	290,4	220,7%	-170,9	71,2%
URBANISME ET HABITAT	13 504,1	11 010,8	9 527,2	-3 976,9	-29,4%	-1 483,6	86,5%
Parc Naturel Urbain	1 040,7	938,0	438,7	-602,0	-57,8%	-499,3	46,8%
Port Boinot	3 218,6	1 160,7	1 039,7	-2 178,9	-67,7%	-121,0	89,6%
RU-Pontreau Colline Saint André	2 582,4	4 382,8	4 441,3	1 859,0	72,0%	58,5	101,3%
Secteur Hôtel de Ville	2 763,4	1 147,7	1 125,2	-1 638,2	-59,3%	-22,5	98,0%
Développement et autres aménagements urbains	2 358,9	2 163,4	1 982,7	-376,2	-15,9%	-180,7	91,6%
Action foncière	1 460,1	989,7	463,2	-996,9	-68,3%	-526,5	46,8%
Habitat	80,0	228,3	36,3	-43,7	-54,6%	-192,0	15,9%
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 762,9	336,9	298,8	-1 464,1	-83,1%	-38,1	88,7%
Taxe d'aménagement reversée	259,0	287,9	287,9	29,0	11,2%	0,0	100,0%
Dépôts et cautionnement reçus	19,6	8,0	1,1	-18,5	-94,4%	-6,9	13,6%
Autres dettes	6,3	0,0	0,0	-6,3	-100,0%	0,0	/
Titres de participation	478,0	0,0	0,0	-478,0	-100,0%	0,0	/
Autres immobilisations financières (dont avance remboursable)	1 000,0	41,0	9,8	-990,2	-99,0%	-31,2	23,9%

La Ville de Niort poursuit un programme d'investissement conséquent dans lequel s'inscrivent des projets structurants. Sa priorité est la qualité de vie des Niortais en lien avec la stratégie Niort Durable 2030 (rénovation urbaine, transition énergétique, etc.).

a) Un rythme des dépenses d'équipement à hauteur de 22 237,9 K€ (- 4 408,3K€ / -16,5 %)

➤ **Les Bâtiments publics** : 1 731,0 K€ en hausse de + 423,4 K€ (+ 32,4 %)

- **L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** : 536,0 K€

En 2025, les travaux prévus dans le cadre du programme d'accessibilité des bâtiments publics se sont poursuivis dans différents sites tels que l'aérodrome, les groupes scolaires (Jules Michelet élémentaire, Jean Mermoz élémentaire, Jean Macé maternelle, Edmond Proust Maternelle, Brizeaux, etc.), le stade de Saint Liguaire, le Moulin du Roc, la maison de quartier de Sainte-Pezenne, le bâtiment administratif Péristyle.

- **L'Eglise Notre-Dame** : 759,0 K€

L'année 2025 a été consacrée à la restauration intérieure et extérieure de la flèche. Un événement marquant a été l'installation de l'échafaudage qui a permis :

- La décontamination intérieure de la flèche et du clocher ;
- Côté maçonnerie, le remplacement ou la restauration de certaines pierres de taille et la reconstitution des éléments sculptés ;
- Le démontage du coq girouette et de la croix pour restauration, et du paratonnerre pour mise en conformité.

- **La rénovation Hôtel de Ville** : 47,5 K€

Les premières études de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries extérieures ont été lancées dans le but d'aboutir à une programmation de travaux sur plusieurs années.

- **Les dépenses relatives au patrimoine historique et culturel** : 92,8 K€

Des travaux de diagnostics des toitures ont été réalisés au presbytère de l'église Saint-André et à l'Eglise Sainte-Pezenne. Un diagnostic sanitaire des façades, toitures et charpentes ainsi qu'une étude de structure de la voûte du transept sud et des niches ont été lancés pour l'Eglise Saint-Hilaire.

- **Les autres dépenses sur les bâtiments** : 295,6 K€

L'amélioration des bâtiments municipaux a concerné pour l'essentiel des travaux de toiture, désamiantage et démolition (212,2K€), des travaux de sécurisation du site du Moulin de Bouzon (31,2 K€) et des travaux de maintenance de niveau 5 sur le site du Parc de Noron (36,3 K€).

➤ **Culture et patrimoine culturel** : 953,0 K€

- **Le patrimoine historique et culturel** : 305,0 K€

Cela concerne la fin des travaux de sécurisation qui ont été réalisés dans la Chapelle St Hilaire pour 296,4 K€ et au Pilori (8,4 K€).

- **Les équipements culturels** : 648,0 K€

Cela concerne les travaux :

- Des travaux essentiellement de couvertures zinguerie au Moulin du Roc (594,4 K€) ;
- Des travaux de migration LED dans la salle de diffusion au CAMJI (22,8 K€) ;
- Divers travaux d'entretien dans les locaux de Cirque en scène/la Chaloupe, les résidences d'artistes, le Patronage Laïque (acquisition du matériel suite reprise en régie directe), et au pavillon Grappelli (30,7 K€).

➤ **Education et jeunesse** : 3 177,0,5 K€

- **Education** : 868,9 K€

Les travaux concernent l'entretien et la rénovation des groupes scolaires (400,3 K€). En 2025, les études pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire de la Mirandelle ont été engagées. La Ville a poursuivi ses programmes de travaux et de renouvellement de matériel sur les restaurants scolaires à hauteur de 393,1 K€.

17,0 K€ ont été consacrés aux cours d'école dont la dynamique va être relancée au cours de la prochaine mandature.

Enfin 58,3 K€ auront servi à renouveler le matériel ou les équipements des groupes scolaires ou espaces périscolaires.

- **Jeunesse** : 2 308,0 K€

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'îlot Denfert-Rochereau, le chantier de réhabilitation du CSC Grand Nord s'est achevé avec une réouverture en octobre 2025.

Le centre socioculturel Grand Nord occupait place de Strasbourg trois bâtiments distincts : une ancienne école, un immeuble du 19^{ème} siècle d'intérêt architectural, et dans l'ex-cour d'école, une petite construction correspondant à deux anciennes salles de classe. Le rez-de-chaussée de l'ex-bâtiment scolaire a été transformé en préau et la cour intérieure est devenue un square qui fera le lien avec la place Denfert Rochereau. Enfin, la petite construction de la cour est devenue une salle d'activité.

Le montant des travaux en 2025 s'élevait à 2 244,0 K€.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés dans des locaux associatifs et scolaires rue Fontanes et au CSC du Chemin Blanc pour 63,9 K€.

➤ **Espaces publics** : 2 357,9 K€

- **Interventions sur l'espace public** : 1 958,7 K€

Il s'agit des réfections de voiries et des travaux des concessionnaires (705,3 K€), et des travaux sur les ouvrages d'art et hydrauliques (103,0 K€).

La végétalisation de l'espace public s'est poursuivie en 2025 avec un montant de 212,8 K€ dont notamment 130,5 K€ pour les aires de jeux et 18,3 K€ au titre de l'opération Niort Canopée (plantation d'arbres).

Les opérations d'amélioration de l'éclairage public (501,3 K€) continuent avec notamment les travaux prévus dans le cadre du schéma directeur d'aménagement lumineux (SDAL) pour un montant de 156,8 K€.

Les travaux relatifs au schéma directeur cyclable se sont concrétisés à hauteur de 184,2 K€ notamment rue d'Antes, rue de Grange, et dans la zone du giratoire Wellingborough.

Dans le cadre des actions de développement durable de la collectivité, des dépenses ont permis d'obtenir le classement du Marais de Galuchet en Réserve Naturelle Régionale (RNR) et d'initier un projet de renaturation d'une zone urbaine en zone naturelle humide de 1,3 ha qui jouxte la RNR (28,2 K€).

- **Conseils de quartiers** : 129,7 K€

Sous l'impulsion des Conseils de quartiers, différents projets d'aménagements ont émergé :

- Aménagement d'un jardin à Champommier ;
- Création d'une centralité à Cholette ;
- Guide des mobilités et stationnement quartier des Sablières ;
- Requalification du cœur de village à Souché ;
- Création d'une aire intergénérationnelle à Sainte-Pezenne ;
- Rénovation de l'aire de jeux à Bonnevey, au Clou-Bouchet.

La désimperméabilisation et la végétalisation de la cour du CSC Saint Florent a été achevée.

Par ailleurs des actions ponctuelles sont réalisées avec l'installation de boîtes à livres ou animations évènementielles.

- **Cimetières** : 269,6 K€

Il s'agit de l'entretien et la rénovation des espaces au sein des cimetières avec notamment, en 2025, le changement des portails avec l'objectif d'automatisation des fermetures, la poursuite de la végétalisation et la réfection des allées.

➤ **Performance des services publics municipaux** : 2 935,9 K€

- **Le Centre technique des espaces verts et naturels (CTEVN)** : 4,9 K€

Le projet de construction d'un nouvel équipement est encore à l'étude de faisabilité technique sur la base d'un cahier des charges qui a évolué. Dans l'attente, des études ont été lancées en 2025 pour la réhabilitation de la maison d'habitation qui accueillera les équipes encadrantes à proximité des modulaires qui seront installés en 2026 pour les équipes techniques.

- **Les véhicules et engins** : 989,3 K€

Il s'agit d'une AP / CP mise en place au 1^{er} janvier 2024. Tout en optimisant, la gestion des crédits, il s'agit de valoriser l'achat des véhicules et engins avec pour objectif un verdissement et un renouvellement de la flotte sur six ans.

- **Service municipaux - équipements** : 542,5 K€

Cela concerne les acquisitions d'équipements et de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

- **Service municipaux - travaux** : 139,0 K€

Dans le cadre de l'entretien de ses bâtiments, la Ville a notamment réalisé des travaux dans la Cité administrative (109,8 K€), au Centre Du Guesclin (6,3 K€) et une étude dans le cadre d'un projet de mutualisation des archives avec la CAN (13,6 K€).

- **Systèmes d'information** : 1 260,1 K€

La collectivité finance ses investissements informatiques dans le cadre du service commun Direction des systèmes d'information (DSI) via un remboursement auprès de la CAN sous forme de subvention d'équipement.

➤ **La sécurité publique et civile** : 275,9 K€

- **La vidéoprotection** : 188,7 K€

Il s'agit de la programmation des travaux d'installation de la vidéoprotection avec le déploiement de caméras dans le quartier du Clou-Bouchet.

- **La Police municipale** : 76,9 K€

Cela concerne l'acquisition d'équipements spécifiques (39,8 K€) et le début des études pour la réhabilitation d'un bâtiment en futur hôtel de police municipale, rue de l'Ancien musée, en capacité d'accueillir les effectifs actuels ainsi que la future brigade de soirée (36,9 K€).

- **La sécurité civile** : 10,3 K€

Les autres dépenses concernent des équipements de la sécurité civile comme les défibrillateurs (3,9 K€), la création d'un point d'eau incendie sur la voirie communale (4,4 K€) et l'acquisition de matériels incendie à l'aérodrome (1,9 K€).

➤ **Le sport** : 1 280,1 K€

- **Les stades** : 352,3 K€

Il s'agit pour l'essentiel :

- de la fin des paiements pour le terrain synthétique sur le complexe des Gardoux (138,7 K€) aménagé en 2024
- des travaux d'amélioration dans les stades :
 - o de Cholette (éclairage et pare-ballon) ;
 - o de Souché (pare-ballon) et Saint-Liguair (cheminement PMR) ;
 - o des études préalables à la construction de vestiaires à Sainte-Pezenne (128,8 K€).

Les autres travaux concernent l'entretien courant des stades (arrosage et drainage) et l'achat de matériels (79,7 K€).

- **Les salles sportives** : 505,9 K€

Il s'agit des travaux d'entretien courant et de rénovation de ces équipements sportifs ainsi que l'achat de matériels.

A noter, le début du chantier de rénovation énergétique du gymnase du Pontreau (+ 340,0 K€).

- **Les autres dépenses** : 421,9 K€

Ces dépenses concernent principalement :

- les travaux d'économie d'énergie (83,0 K€) ;
- les travaux d'entretien dans les équipements spécifiques, comme le centre équestre en 2025 avec la participation de la collectivité à l'agrandissement de la carrière (40,0 K€) ;
- la construction d'un City Stade à proximité des pieds d'immeubles du Pontreau (61,7 K€) ;
- les travaux et équipements de la salle d'escalade de l'Acclameur reprise en régie directe (65,8 K€) ;

- les travaux de sécurité incendie à l'Acclameur relevant de la maintenance de niveau 5 à la charge du propriétaire dans le cadre de la DSP « MICE & Grands événements (153,8 K€).

➤ **Urbanisme et habitat** : 9 527,2 K€

- **La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain** : 438,7 K€

La transformation du boulevard Main en "boulevard jardin" constituait la première phase du projet de requalification des espaces publics du Parc naturel urbain de la Sèvre Niortaise.

Les travaux de cette première phase autour du boulevard Main sont achevés. Certains décomptes généraux définitifs restent à solder en 2026.

- **Port Boinot** : 1 039,7 K€

La Maison patronale est devenue un restaurant. La Fabrique accueille et anime des colloques ou sessions de formation.

Les travaux sont achevés y compris sur les espaces publics. Les derniers paiements de solde de la maîtrise d'œuvre devraient intervenir courant 2026.

- **Le renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André (PCSA)** : 4 441,3 K€

En 2025, la priorité a été donnée :

- A l'achèvement des travaux d'aménagement paysagers des **espaces publics place Denfert Rochereau** (2 995,5 K€). Cet aménagement s'est concentré devant le bâtiment du CSC Grand Nord place de Strasbourg, dans le square intérieur et sur la place Denfert Rochereau avec de nouveaux cheminements et espaces, de nombreuses plantations et une nouvelle aire de jeux.
- Au lancement du projet **Maison France Services** (418,0 K€), avec notamment l'acquisition du bâtiment et du foncier, les premières études préalables et la mise en sécurité du futur chantier par l'installation d'une clôture en volige verticale et soubassement béton.
- Au lancement du projet **Pépinière de Santé** (92,9 K€) avec les travaux de désamiantage et déconstruction du bâtiment de l'ex Bocal gourmand et les premières études.
- Aux rues périphériques (934,9 K€) avec notamment la fin des travaux rue Maréchal Leclerc pour 907,2 K€

- **Le secteur Hôtel de ville** : 1 125,2 K€

Les travaux d'aménagement du secteur de l'Hôtel de ville se sont achevés, inscrits dans une démarche de végétalisation de la ville et de réduction des îlots de chaleur.

Certains coûts relatifs au confortement et les derniers décomptes généraux définitifs seront à solder en 2026/2027.

- **Développement et autres aménagements urbains** : 1 982,7 K€

Les travaux du Pôle Gare Niort-Atlantique sous maîtrise d'ouvrage CAN sont achevés. Il n'y a pas eu d'appel de fonds en 2025, le solde sera à verser en partie en 2026 et en 2027.

3 544,0 K€ ont été versés depuis le début.

Des acomptes d'études, avant-projet de création d'un pont-rail en sortie de gare de Niort-secteur Goise, ont été payés à hauteur de 333,0 K€. Le solde le sera début 2026.

Suite à l'abandon du projet en haut de l'avenue de Limoges par le promoteur immobilier retenu par l'EPF Nouvelle-Aquitaine, ce dernier n'a pas souhaité proroger à nouveau la convention avec la collectivité avec pour conséquence la cession du foncier à la collectivité. La Ville de Niort a bénéficié d'une minoration foncière et d'un étalement du prix global de cession s'élevant à 2 257,0 K€ (hors frais de notaires) dont 1 308,6 K€ ont été versés en 2025 (dont 22,9 K€ de frais de notaires).

Par ailleurs, plusieurs études ont été menées notamment dans le cadre du programme Action Cœur de Ville pour un montant global de 224,5 K€ :

- Définition d'un guide paysager de la Plaine de Noron ;
 - Définition d'un plan d'action pour le prolongement aval du parc naturel urbain de la Sèvre Niortaise ;
 - Stratégie urbaine secteur sud/centre-ville ;
 - Coordination urbaine architecturale et paysagère de l'îlot avenue de la Rochelle/Secteur Est/Clou Bouchet ;
 - Evolution urbaine du site du centre commercial Carrefour.
- **L'action foncière** : 463,2 K€

Les acquisitions foncières et préemptions (210,9 K€) et les acquisitions d'immeubles (242,7 K€) de la collectivité sont pour la seconde année consécutive en diminution (1 460,1 K€ en 2024 et 1 711,1 K€ en 2023). Ce ralentissement s'explique, au-delà des opportunités moindres, par une priorisation de l'optimisation du patrimoine existant de la collectivité, avec un effort particulier sur les cessions d'actifs.

- **L'habitat** : 36,3 K€

Il s'agit des études relatives au développement des réseaux de chaleur urbains précédant la création de la Régie à Autonomie Financière dédiée :

- au Clou-Bouchet par le rachat d'un réseau existant base d'une future extension, et définition d'un programme technique d'investissement de celle-ci
- au Pontreau, par une étude de faisabilité d'implantation

b) Des dépenses d'investissement autres que dépenses d'équipement

- **La taxe d'aménagement reversée** : 287,9 K€

La loi de finances de 2022 a rendu possible le partage de la taxe d'aménagement entre la Ville et la CAN, concernant les zones d'aménagement économique (ZAE) et parcs d'activités ainsi que les projets ayant donné lieu à un financement de Niort Agglo.

Le paiement s'effectuant en N+1, la Ville a versé 287,9 K€ à la CAN en 2025 au titre des permis de construire achevés en 2024.

- **Les dépôts et cautions reversés** : 1,1 K€

Cela concerne le remboursement des cautions versées notamment par des locataires de la collectivité. Ce montant varie chaque année en fonction des fins des contrats de bail.

- **Autres dettes** : 0,0 K€ en baisse de - 6,3 K€ (- 100%)

Cela concernait une opération spécifique **ponctuelle** en 2024. Il s'agissait du remboursement à la SARL MINEDA CONSEIL de l'avance en compte courant réalisé auprès de la SCI MINEDA IMMOBILIER. Cette

opération a été faite dans le cadre de l'intégration du passif et de l'actif de cette SCI (délibération D-2024-268 du 23 septembre 2024).

➤ **Les titres de participations** : 0,0 K€ en baisse de - 478,0 K€ (- 100 %)

Cela concernait deux opérations spécifiques ponctuelles de 2024 : paiement de l'apport en capital complémentaire à la SEMIE (455,3 K€) et au rachat des parts de DEXIA détenues auprès de la SEMIE (22,7 K€). (Délibérations du 5 février 2024).

➤ **Les autres immobilisations financières** : 9,8 K€ en baisse de - 990,2 K€ (-99,0 %)

Il s'agit des cautions versées par la collectivité en 2025 :

- au mandataire judiciaire en charge de la liquidation des Chamois Niortais lors de l'offre d'achats de l'Espace Bodart, de matériels et de la marque déposée.
- pour la location d'un bien pour le relogement des occupants d'un maison frappée d'un arrêté de police administrative générale.

En 2024, il y a eu une opération ponctuelle spécifique liée au paiement de l'avance en compte courant d'associés réalisé au profit de la SEMIE pour 1 000 K€ (voir délibération D-2023-436 du 20 décembre 2023).

2. *Des recettes réelles d'investissement de 24 758,5 K€ (+ 3 365,9 K€ / + 15,7 %)*

En K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Taux de réalisation (en k€)	Taux de réalisation (en %)
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 392,5	25 672,4	24 758,5	3 365,9	15,7%	-914,0	96,4%
RECETTES D'EQUIPEMENT	2 753,8	4 465,1	3 650,4	896,6	32,6%	-814,7	81,8%
BATIMENTS PUBLICS	55,0	166,7	20,0	-35,1	-63,8%	-146,8	12,0%
Eglise-Notre-Dame	0,0	163,9	7,5	7,5	/	-156,4	4,6%
Hôtel de Ville	55,0	2,8	2,8	-52,3	-94,9%	0,0	100,0%
Autres recettes	0,0	0,0	9,7	9,7	/	9,7	/
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	180,9	284,3	225,1	44,2	24,4%	-59,1	79,2%
Patrimoine historique et culturel	180,9	284,3	225,1	44,2	24,4%	-59,1	79,2%
EDUCATION ET JEUNESSE	210,8	1 225,5	1 140,7	929,9	441,1%	-84,8	93,1%
CSC-Pontreau Colline Saint André	187,9	823,0	737,1	549,2	292,4%	-86,0	89,6%
Groupes scolaires	22,9	402,5	403,6	380,7	1660,1%	1,2	100,3%
ESPACES PUBLICS	100,5	216,3	72,4	-28,1	-28,0%	-143,9	33,5%
Intervention sur l'espace public	76,5	194,2	72,4	-4,0	-5,3%	-121,8	37,3%
Conseils de quartiers	24,1	22,1	0,0	-24,1	-100,0%	-22,1	0,0%

PERFORMANCE SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	498,5	186,2	102,9	-395,6	-79,4%	-83,4	55,2%
Véhicules et Engins	0,0	18,0	18,0	18,0	/	0,0	100,0%
Service municipaux - équipements	180,0	7,1	8,9	-171,1	-95,1%	1,8	125,4%
Service municipaux - travaux	284 182	144 781	69 864	-214,3	-75,4%	-74,9	48,3%
Systèmes d'information	34,3	16,3	6,1	-28,2	-82,3%	-10,3	37,2%
SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE	0,0	119,2	64,4	64,4	/	-54,8	54,0%
Vidéoprotection	0,0	62,8	51,4	51,4	/	-11,4	81,9%
Police Municipale	0,0	3,0	4,6	4,6	/	1,6	153,3%
Sécurité civile	0,0	53,4	8,4	8,4	/	-45,0	15,7%
SPORT	209,5	397,6	295,6	86,1	41,1%	-102,0	74,3%
Stades	185,0	248,3	248,3	63,3	34,2%	0,0	100,0%
Salles de sports	0,0	149,3	47,3	47,3	/	-102,0	31,7%
Autres recettes	24,5	0,0	0,0	-24,5	-100,0%	0,0	/
URBANISME ET HABITAT	1 498,5	1 869,2	1 729,3	230,7	15,4%	-140,0	92,5%
Parc Naturel Urbain	87,1	235,7	235,7	148,6	170,7%	0,0	100,0%
Port Boinot	316,0	91,5	91,5	-224,5	-71,0%	0,0	100,0%
RU-Pontreau Colline Saint André	596,4	655,5	523,8	-72,6	-12,2%	-131,7	79,9%
Secteur Hôtel de Ville	477,5	670,7	663,1	185,6	38,9%	-7,6	98,9%
Développement et autres aménagements urbains	21,5	199,5	198,8	177,3	826,3%	-0,7	99,7%
Habitat	0,0	16,4	16,4	16,4	/	0,0	100,0%
Autres recettes d'investissement	18 638,7	21 207,3	21 108,0	2 469,3	13,2%	-99,3	99,5%
FCTVA	2 811,8	3 856,9	3 856,9	1 045,0	37,2%	0,0	100,0%
Taxe d'aménagement	823,0	500,0	403,7	-419,3	-50,9%	-96,3	80,7%
Excédents de fonctionnement capitalisés	14 304,6	16 037,2	16 037,2	1 732,7	12,1%	0,0	100,0%
Amendes de police	672,4	788,1	788,1	115,7	17,2%	0,0	100,0%
Autres immobilisations financières	0,0010	0,0010	0,0020	0,0	100,0%	0,0	200,0%
Dépôts et cautionnement reçus	26,1	15,6	15,6	-10,5	-40,1%	0,0	100,0%
Autres immobilisations financières	0,7	9,5	6,5	5,8	780,7%	-3,0	68,4%

a) *Les recettes d'équipement à hauteur de 3 650,4 K€ (+ 896,6 K€ / + 32,6 %)*

Les recettes d'équipement sont liées au niveau d'exécution des dépenses des projets éligibles à leur financement.

➤ **Les Bâtiments publics** : 20,0 K€

- L'Eglise-Notre-Dame : 7,5 K€ du Conseil départemental pour solde des travaux de la phase 1 de rénovation de la flèche ;
- La rénovation Hôtel de Ville : 2,8 K€ versés par la DRAC au titre de l'étude sur le diagnostic des menuiseries extérieures ;
- Autres : 9,7 K€ versés par la DRAC au titre de l'étude de diagnostic sur les Eglises de Saint André et Sainte-Pezenne.

➤ **Culture et patrimoine culturel** : 225,1 K€

Dans le cadre des travaux de sécurisation réalisés dans la Chapelle St Hilaire, ont été versés les soldes de subventions :

- de la DSIL : 145,6 K€ ;
- du Département des Deux-Sèvres : 67,5 K€ au titre du Fonds de Solidarité ;
- de la CAN (PACT III) : 12 K€.

➤ **Education et jeunesse** : 1 140,7 K€

- **Education** : 403,6 K€

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique dans les groupes scolaires et équipements périscolaires, la Ville a bénéficié de subventions :

- du FEDER : 400 K€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Georges Sand ;
- du Conseil départemental : 2,5 K€ de solde pour le changement de la chaudière du Château de Chantemerle.

- **Jeunesse** : 737,1 K€

Dans le cadre des travaux CSC Grand Nord (AP/CP renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André), la Ville a bénéficié des soldes de subventions :

- de l'ANRU : 85,9 K€ ;
- de la DSIL : 514,0 K€ ;
- de la CAF : 87,1 K€ ;
- de la CAN : 50 K€ (PACT III).

➤ **Espaces publics** : 72,4 K€

- **Interventions sur l'espace public** : 72,4 K€

La CAN a versé 72,4 K€ dans le cadre d'opération pour compte de tiers, pour solde des opérations de travaux relatifs aux abris bus.

- **Conseils de quartiers** : 0 K€

Dans le cadre des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour du CSC St Florent, une subvention de l'Agence de l'Eau (22,1 K€) avait été programmée au budget 2025. Elle a été reportée sur 2026.

➤ **Performance des Services Municipaux** : 102,9 K€

- **Service municipaux - équipements** : 8,9 K€

La Ville a bénéficié des subventions suivantes pour :

- Les archives : 7,0 K€ de la part de la DRAC ;
- L'acquisition d'urnes électorales : 1,9 K€.

- **Service municipaux - travaux** : 69,9 K€

La Ville a bénéficié pour la gestion technique des bâtiments de 69,9 K€ de l'Etat (DSIL).

- **Véhicules et engins** : 18 K€

Il s'agit des bonus écologiques perçus dans le cadre des acquisitions de véhicules ou engins par la collectivité.

- **Système d'information** : 6,1 K€

Il s'agit du remboursement par CCAS de sa part au titre des investissements effectués dans le cadre du service mutualisé des systèmes d'information.

➤ **La sécurité publique et civile** : 64,4 K€

- **La vidéoprotection** : 51,4 K€

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a subventionné le déploiement de caméras dans le quartier du Clou-Bouchet.

- **Police municipale** : 4,6 K€

Le FIPD a subventionné des équipements types gilets par balle et caméras piétons.

- **La sécurité civile** : 8,4 K€

Il s'agit de la quote-part annuelle de la participation de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour l'acquisition d'un pickup incendie à l'aérodrome en 2018. La subvention est lissée sur 10 ans, sur la base de la durée d'amortissement estimée par la DGAC.

➤ **Le sport** : 295,6 K€

- Les **stades** : 248,3 K€

La CAN (PACT III) a versé le solde de 248,3 K€ pour les travaux de création du terrain synthétique sur le complexe des Gardoux.

- **Les salles de sport** : 47,3 K€

Cela comprend 5,3 K€ du Fonds verts et 42,0 K€ d'acompte perçu par l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de rénovation énergétique du Gymnase du Pontreau.

➤ **Urbanisme et habitat** : 1 729,3 K€

- **La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain** : 235,7 K€

Ont été versés des acomptes intermédiaires ou soldes des subventions :

- du Conseil Départemental : 105,0 K€ ;
- de la Région Nouvelle Aquitaine : 25,7 K€ ;
- de la CAN (PACT III) : 105,0 K€.

- **Port Boinot** : 91,5 K€

Ont été versés les soldes de subventions de la CAN au titre du PACT III pour la réhabilitation de la Maison patronale et de la Fabrique (90,0 K€) et 1,5 K€ au titre de l'acquisition d'un récupérateur d'eau.

- **Le renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André (PCSA)** : 523,8 K€

Ont été versés les soldes de subventions de :

- l'Etat (ANRU) : 121,1 K€ ;
- le Conseil Départemental : 118,2 K€ ;
- la CAN (PACT III) : 112,5 K€ ;
- la CAN (Contractualisation PQV) : 170 K€ ;
- la Fondation du patrimoine : 2 K€.

- **Le secteur Hôtel de ville** : 663,1 K€

Ont été versés les soldes de subventions :

- de la CAN (PACT III) : 160,0 K€
- de la DSIL : 68,7 K€
- de l'Agence de l'Eau : 234,3 K€
- du Conseil Départemental : 200,0 K€

- **Développement et autres aménagements urbains** : 198,8 K€

L'Etat a versé les subventions suivantes :

- 44,6 K€ de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, pour des études urbaines et architecturales paysagère de l'îlot du secteur Est-Clou Bouchet-Avenue de la Rochelle, dans le cadre de l'accompagnement des plans de transformation des zones commerciales.
- 11,9 K€ de la Banque des Territoires, et 10,0 K€ du Fonds Verts-Fonds Accélération de la transition écologique des Territoires, pour l'étude de stratégie urbaine du secteur sud centre-ville dans le cadre du dispositif Action Cœur de ville

Par ailleurs :

- le conseil départemental a versé une soulte de 121,1 K€ au titre des travaux réalisés par transfert de Maîtrise d'ouvrage par la collectivité, rue Mazagran, dans le cadre du projet pôle Gare Niort-Atlantique, sur la base de la convention tripartite définissant les conditions de transfert de domanialité de voiries.
- 8,6 K€ du Fonds Vert, en solde de subvention pour l'étude « Coulée verte amont - boucle de Coquelonne »

- **Habitat** : 16,4 K€

L'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur le quartier du Pontreau a bénéficié d'une subvention du conseil départemental au titre de son dispositif « fonds chaleur ».

b) Les autres recettes d'investissement

- **Le FCTVA investissement** à hauteur de 3 856,9 K€ en hausse de 1 045,0 K€ (+ 37,2 %)

C'est le montant des dépenses d'équipement figurant au CA 2024 qui a servi au calcul du FCTVA versé en 2025. Le montant des dépenses d'équipement 2024 étant plus important que celui du CA 2023, le FCTVA perçu en 2025 est par voie de conséquence également en augmentation.

- **Le produit de la taxe d'aménagement** de 403,7 K€ en diminution (- 419,3 K€ / - 50,9 %)

Les produits de taxe d'aménagement sont perçus en fonction des projets d'urbanisme éligibles et varient notamment selon le dynamisme du marché immobilier, le nombre de permis de construire et surtout les projets économiques dans les ZAE (dont le produit est reversé à Niort Agglo). La tendance baissière constatée l'année dernière connaît une forte accélération en 2025.

- **Le produit des amendes de police** est de 788,1 K€ en augmentation (+ 115,7 K€ / + 17,2 %)

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L 2334-24 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

- **Les autres immobilisations financières** sont de 6,5 K€ en augmentation (+ 5,8 K€ / + 780,7 %)

Il s'agit des cautions récupérées du mandataire judiciaire en charge de la liquidation des Chamois Niortais lors de l'offre d'achats de l'Espace Bodart, du matériel, classée sans suite.

- **Les dépôts et cautions reçus** sont de 15,6 K€ en diminution (- 10,5 K€ / - 40,1 %)

Cela concerne l'encaissement des cautions par les nouveaux locataires de la collectivité. Ce montant varie chaque année en fonction des nouveaux contrats de bail. A noter en 2025, la caution versée au titre du bail de la Fabrique à Port Boinot.

III. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

A. Pompes Funèbres

1. Un résultat net cumulé de - 57,4 K€

RESULTATS ANNEE 2025 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	56 774,16 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	83 761,38 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	-26 987,22 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-37 717,41 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-64 704,63 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-57 384,22 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	59 586,26 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	76 069,33 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	-16 483,07 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-21 234,34 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-37 717,41 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-30 397,00 €	

Le résultat de l'exercice 2025 pour la section d'exploitation s'élève à – 27,0 K€ contre – 16,5 K€ en 2024 soit une baisse de - 10,5 K€ ; ce qui traduit un rythme de recettes insuffisant par rapport aux charges d'exploitation.

Le résultat cumulé d'exploitation pour 2025 s'aggrave à hauteur de – 64,7 K€, constitué du résultat de l'exercice 2025 augmenté du résultat cumulé de la section d'exploitation N-1 (- 37,7 K€).

Le résultat cumulé fin 2025 en investissement est de 7,3 K€ identique à 2024.

Le besoin de financement en investissement s'élève ainsi à - 7,3 K€ en 2025 comme en 2024.

Les résultats font alors apparaître un déficit général de clôture de – 57,4 K€.

2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel est déficitaire de – 27,0 K€ en forte diminution (- 10,5 K€).

En K€		CA 2024	VOTE 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Ecart CFU 2025 / VOTE 2025 (en k€)	Ecart CFU 2025 / VOTE 2025 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRF)	59,6	125,4	56,8	-2,81	-4,7%	-68,61	-54,7%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	-76,1	-87,7	-83,8	-7,69	10,1%	3,91	-4,5%
C = A + B	Résultat d'exploitation (RRF-DRF)	-16,5	37,7	-27,0	-10,50	63,7%	-64,70	-171,6%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,0	0,0	0,0	0,00	/	0,00	/
E = C + D	CAF Brute	-16,5	37,7	-27,0	-10,50	63,7%	-64,70	-171,6%
F	Amortissement d'emprunt	0,0	0,0	0,0	0,00	/	0,00	/
G = E - F	Autofinancement net	-16,5	37,7	-27,0	-10,50	63,7%	-64,70	-171,6%
H	Cession d'immobilisation	0,0	0,0	0,0	0,00	/	0,00	/
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,0	-37,7	0,0	0,00	/	37,72	-100,0%
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	-16,5	0,0	-27,0	-10,50	63,7%	-26,99	/
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,0	7,3	0,0	0,00	/	-7,32	-100,0%
M	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,0	-7,3	0,0	0,00	/	7,32	-100,0%
N = L + M	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,0	0,0	0,0	0,00	/	0,00	/
I	Financement disponible pour l'investissement	-16,5	0,0	-27,0	-10,50	63,7%	-26,99	/
O = - (N + I)**	Volume d'emprunt		0,0		0,00	/	0,00	/

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

➤ *Recettes réelles d'exploitation*

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Ecart CFU 2025 / Voté 2025 (K€)	Taux réalisation 2025 (%)
Recettes réelles d'exploitation	59,6	125,4	56,8	-2,8	-4,7%	-68,6	45,3%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	59,6	125,4	56,8	-2,8	-4,7%	-68,6	45,3%
Autres produits de gestion courante	0,0003	0,0000	0,003	0,0	641,2%	0,0	/
Autres produits spécifiques	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
Reprises sur provisions	0,006	0,000	0,00	0,0	-100,0%	0,0	/

Les recettes réelles d'exploitation (56,8 K€) sont en baisse de – 2,8 K€ (- 4,7 %) en raison d'un recul de l'activité facturée en 2025 :

	2024	2025	Ecart	Ecart en %
Fosse simple adulte	62	59	-3	-4,8%
Fosse double adulte	20	17	-3	-15,0%
Fosse triple adulte	1	1	0	0,0%
Fosse enfant	5	8	3	60,0%
Fosse urne / reliquaire	17	10	-7	-41,2%
Exhumation de cercueil	1	4	3	300,0%
Réduction de corps	16	9	-7	-43,8%
Ouverture cavurne / columbarium	105	106	1	1,0%
Dispersion de cendres	179	145	-34	-19,0%
Fourniture plafonds	15	9	-6	-40,0%
Fourniture housses	3	7	4	133,3%
Repose d'un monument	0	1	1	/
Admission chambre froide	14	21	7	50,0%
TOTAL	438	397	-41	-9,4%

➤ *Dépenses réelles d'exploitation*

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Ecart CFU 2025 / Voté 2025 (K€)	Taux réalisation 2025 (%)
Dépenses réelles d'exploitation	76,1	87,7	83,8	7,7	10,1%	-3,9	95,5%
Charges à caractère général	37,6	44,0	43,4	5,7	15,2%	-0,6	98,6%
Charges de personnel	38,4	43,0	40,4	2,0	5,2%	-2,6	94,0%
Autres charges de gestion courante	0,04	0,30	0,001	0,0	-98,0%	-0,3	0,3%
Charges spécifiques	0,0	0,3	0,0	0,0	/	-0,3	0,0%
Dotations aux provisions	0,0	0,1	0,01	0,0	-23,5%	-0,1	5,6%

Les dépenses réelles d'exploitation (83,8 K€) sont en augmentation de 7,7 K€ (+ 10,1 %).

- **Les charges à caractère général** (43,4 K€) sont en hausse de 5,7 K€ (+ 15,2 %). Cette augmentation est surtout liée du remboursement de charges (frais de fonctions supports) au profit du budget principal. Les autres dépenses restant globalement stables.
- **Les charges de personnel** (40,4 K€) sont en augmentation de 2 K€ (+ 5,2 %) correspondant à pour l'essentiel à l'impact de la hausse de la cotisation de la CNRACL (+ 1 K€).

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

Ce budget ne génère pas de mouvement d'investissement.

B. Crématorium

1. Un résultat net cumulé de 4 787,0 K€

RESULTATS ANNEE 2025 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	899 107,09 €	Recettes	89 046,47 €
Dépenses	683 394,04 €	Dépenses	54 452,22 €
Résultat de l'exercice	215 713,05 €	Résultat de l'exercice	34 594,25 €
Résultat antérieur	4 074 752,84 €	Résultat antérieur	461 949,75 €
Résultat cumulé	4 290 465,89 €	Résultat cumulé	496 544,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	496 544,00 €
Résultat net cumulé		4 787 009,89 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	849 779,76 €	Recettes	88 520,88 €
Dépenses	641 904,26 €	Dépenses	15 988,21 €
Résultat de l'exercice	207 875,50 €	Résultat de l'exercice	72 532,67 €
Résultat antérieur	3 866 877,34 €	Résultat antérieur	389 417,08 €
Résultat cumulé	4 074 752,84 €	Résultat cumulé	461 949,75 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-26 010,20 €
		Résultat net de l'investissement	435 939,55 €
Résultat net cumulé		4 510 692,39 €	

Le résultat de l'exercice 2025 d'exploitation s'élève à 215,7 K€ contre 207,9 K€ en 2024 (+ 7,8 K€ / + 3,8 %). Le résultat global pour 2025 est de 4 290,5 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2025 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 4 074,8 K€ soit le montant cumulé 2024)].

Le résultat de l'exercice 2025 en investissement est de 34,6 K€ contre 72,5 K€ en 2024 (- 37,9 K€ / - 52,3 %).

Le besoin de financement en investissement s'élève à - 496,5 K€ en 2025, contre - 435,9 K€ en 2024 (+ 60,6 K€ / + 13,9 %).

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 4 787,0 K€ (+ 276,3 K€ / + 6,1 %).

2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel s'élève à 304,8 K€ en hausse de 8,4 K€ (+ 2,8 %).

Le résultat d'investissement réel est de - 54 K€ en baisse de - 38,5 K€ (variation de 240,6 %).

En K€		CA 2024	VOTE 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Ecart CFU 2025 / VOTE 2025 (en k€)	Ecart CFU 2025 / VOTE 2025 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRF)	849,8	917,9	899,1	49,3	5,8%	-18,8	-2,0%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	-553,4	-4 802,7	-594,3	-41,0	7,4%	4 208,3	-87,6%
C = A + B	Résultat d'exploitation (RRF-DRF)	296,4	-3 884,8	304,8	8,4	2,8%	4 189,5	-107,8%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
E = C + D	CAF Brute	296,4	-3 884,8	304,8	8,4	2,8%	4 189,5	-107,8%
F	Amortissement d'emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
G = E + F	Autofinancement net	296,4	-3 884,8	304,8	8,4	2,8%	4 189,5	-107,8%
H	Cession d'immobilisation	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,0	4 074,8	0,0	0,0	/	-4 074,8	-100,0%
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	296,4	190,0	304,8	8,4	2,8%	114,8	60,4%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,0	461,9	0,0	0,0	/	-461,9	-100,0%
M	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	-16,0	-651,9	-54,5	-38,5	240,6%	597,5	-91,6%
N = L + M	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-16,0	-190,0	-54,5	-38,5	240,6%	135,5	-71,3%
I	Financement disponible pour l'investissement	296,4	190,0	304,8	8,4	2,8%	114,8	60,4%
O = -(N+I)**	Volume d'emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CFU / Calculé uniquement pour le voté

➤ Recettes réelles d'exploitation

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Taux réalisation 2025 (%)
Recettes réelles d'exploitation	849,8	917,9	899,1	49,3	5,8%	98,0%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	812,2	898,9	878,9	66,7	8,2%	97,8%
Subventions d'exploitation	0,0	0,0	1,2	1,2	/	/
Autres produits de gestion courante	0,001	19,0	19,0	19,0	2178669,0%	100,0%
Autres produits spécifiques	37,5	0,0	0,0	-37,5	-100,0%	/
Reprises sur provisions	0,003	0,000	0,03		0,0%	/

Les recettes réelles d'exploitation (899,1 K€) sont en hausse de + 49,3 K€ (+ 5,8 %).

- Cette augmentation porte sur les **produits des services, du domaine et des ventes** diverses qui s'élèvent à 878,9 K€ (+ 66,7 K€ / + 8,2 %).

Cette hausse s'explique, d'une part, par la hausse des tarifs et, d'autre part, par le niveau d'activité du crématorium en 2025.

	2024	2025	Ecart	Ecart en %
Crémation adulte	1 261	1 316	55	4,4%
Crémation bébé	4	4	0	0,0%
Crémation grande boîte ossements	7	12	5	71,4%
Crémation petite boîte ossements	2	4	2	100,0%
Crémation pièces anatomiques	24	19	-5	-20,8%
Salle de cérémonie	1 107	1 136	29	2,6%
Maître de cérémonie	238	383	145	60,9%
Dépôt d'urne au crématorium > 6 mois	44	40	-4	-9,1%
TOTAL	2 687	2 914	227	8,4%

- **Les produits de gestion courantes** sont de 19,0 K€

Cela concerne essentiellement un jugement en faveur de la Ville dans le cadre d'un contentieux sur des désordres affectant le système de chauffage et de récupération d'énergie de son crématorium.

➤ *Dépenses réelles d'exploitation*

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Taux réalisation 2025 (%)
Dépenses réelles d'exploitation	553,4	4 802,7	594,3	41,0	7,4%	12,4%
Charges à caractère général	268,4	4 465,4	360,9	92,5	34,4%	8,1%
Charges de personnel	284,6	331,8	233,1	-51,5	-18,1%	70,3%
Autres charges de gestion courante	0,2	1,2	0,3	0,1	52,2%	28,8%
Charges spécifiques	0,0	3,7	0,03	0,0	/	0,9%
Dotations aux provisions	0,2	0,6	0,0	-0,2	-100,0%	0,0%

Les dépenses réelles d'exploitation (594,3 K€) sont en hausse de 41,0 K€ (+ 7,4 %).

- **Les charges à caractère général** (360,9 K€) sont en augmentation de + 92,5 K€ (+ 34,4 %).

Cela concerne notamment :

- les dépenses d'énergie (115,2 K€) qui sont en progression de + 34,6 K€ (+ 42,9 %) ;
- le remboursement de charges au profit du budget principal a entraîné une hausse de 63,3 K€ (+ 62,0 %) portant le montant à 165,3 K€. Cette hausse s'explique par la refacturation au budget crematorium du temps agent passé sur le projet du futur crematorium ;
- Les frais de nettoyage des locaux (16,2 K€) en hausse de 6,9 K€ (+ 74,3 %).

A l'inverse, différents postes de dépenses sont à la baisse telle que la maintenance (38,7 K€) soit - 11,9 K€ (- 23,5 %)

- **Les dépenses de personnel**, à hauteur de 233,1 K€, sont en baisse de - 51,5 K€ (- 18,1 %) en raison notamment :
 - des mouvements des agents affectés au crématorium ;
 - d'un recours moindre à des contrats CDG pour faire face à des absences de titulaires par rapport à 2024.

Il est à noter que l'impact de la hausse des cotisation CNRACL a été de + 6,8 K€ pour ce budget annexe.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Taux réalisation 2025 (%)
Dépenses réelles d'investissement	16,0	651,9	54,5	38,5	240,6%	8,4%
Immobilisations corporelles	1,3	611,9	30,7	29,4	2345,3%	5,0%
Nouveau crématorium	14,0	40,0	23,8	9,8	70,1%	59,5%
Autres dépenses	0,8	0,0	0,0	-0,8	-100,0%	/

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 54,5 K€, en hausse par rapport à 2024 de 38,5 K€ (+ 240,6 %).

- **Les immobilisations corporelles** s'élèvent à 30,7 K€ pour le renouvellement du mobilier et du matériel.
- Le programme de travaux concernant le **nouveau crématorium** suit son cours. L'année 2025 a été consacrée à différentes études (géoréférencement des réseaux, inventaires sur la faune et la flore, sondage de sol) et au lancement du concours.

➤ *Recettes réelles d'investissement*

Aucune recette réelle d'investissement n'a été perçue en 2025.

C. Parc de Noron

Avec la mise en œuvre de la DSP MICE et grands évènements, la gestion en régie de l'activité sur Parc de Noron a été réduite sur une période de 4 mois (janvier à avril 2025). Cela a donc eu des conséquences budgétaires pour ce budget annexe qui a été clôturé au 31/12/2025.

De fait, le volume des dépenses et des recettes ainsi que le résultat présenté ne sont donc pas comparables entre l'exercice 2024 et celui de 2025.

1. Un résultat net cumulé de 105,0 K€

RESULTATS ANNEE 2025 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	350 689,70 €	Recettes	136 771,93 €
Dépenses	592 596,88 €	Dépenses	63 044,04 €
Résultat de l'exercice	-241 907,18 €	Résultat de l'exercice	73 727,89 €
Résultat antérieur	241 907,18 €	Résultat antérieur	31 301,29 €
Résultat cumulé	0,00 €	Résultat cumulé	105 029,18 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	
		Résultat net de l'investissement	105 029,18 €
Résultat net cumulé		105 029,18 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 232 612,58 €	Recettes	266 038,20 €
Dépenses	1 148 543,34 €	Dépenses	262 951,93 €
Résultat de l'exercice	84 069,24 €	Résultat de l'exercice	3 086,27 €
Résultat antérieur	160 055,61 €	Résultat antérieur	28 215,02 €
Résultat cumulé	244 124,85 €	Résultat cumulé	31 301,29 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-33 518,96 €
		Résultat net de l'investissement	-2 217,67 €
Résultat net cumulé		241 907,18 €	

Le résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement est négatif à hauteur de – 241,9 K€. Le résultat global pour 2025 est égal à 0 € [constitué du résultat de l'exercice 2025 augmenté du résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (pour 241,9 K€ soit le montant cumulé 2024)]. Ce résultat cumulé nul a été réalisé dans le cadre de la clôture du budget.

Le résultat de l'exercice 2025 en investissement est de 73,7 K€.

Le besoin de financement en investissement s'élève à 105,0 K€ en 2025.

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 105,0 K€.

2. Présentation des grands équilibres

Un résultat de fonctionnement réel est de - 107,6 K€.

Se dégage un financement disponible de – 107,3 K€.

Le résultat d'investissement réel est de - 60,8 K€.

En K€	CA 2024	VOTE 2025	CFU 2025	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart
				CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	CFU 2025 / CA 2024 (en %)	CFU 2025 / VOTE 2025 (en k€)	CFU 2025 / VOTE 2025 (en %)
A° Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 232,61	437,10	350,46	-882,15	-71,6%	-86,64	-19,8%
B° Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	-1 038,22	-540,81	-458,04	580,18	-55,9%	82,76	-15,3%
C = A + B Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	194,39	-103,71	-107,58	-301,97	-155,3%	-3,87	3,7%
D Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D CAF Brute	194,39	-103,71	-107,58	-301,97	-155,3%	-3,87	3,7%
F Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E + F Autofinancement net	194,39	-103,71	-107,58	-301,97	-155,3%	-3,87	3,7%
H Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
a Solde Reprises / dotations de provisions	-12,16	1,80	0,23	12,38	-101,9%	-1,57	-87,4%
J* Résultat de fonctionnement reporté	0,00	241,91	0,00	0,00	0,0%	-241,91	-100,0%
K = G + H + J Financement disponible pour l'investissement	182,24	140,00	-107,35	-289,59	-158,9%	-247,35	-176,7%
L Recettes réelles d'investissement (RRI)	167,87	33,52	2,22	-165,65	-98,7%	-31,30	-93,4%
M Dépenses réelles d'investissement (DRI)	-262,95	-173,52	-63,04	199,91	-76,0%	110,47	-63,7%
N = L + M Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-95,08	-140,00	-60,83	34,26	-36,0%	79,17	-56,6%
I Financement disponible pour l'investissement	182,24	140,00	-107,35	-289,59	-158,9%	-247,35	-176,7%
O = - (N + I) * Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%	0,00	-100,0%

* hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

➤ Recettes réelles de fonctionnement

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Taux de réalisation (K€)	Taux réalisation 2025 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 232,6	439,2	350,7	-881,9	-71,5%	-88,5	79,8%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	396,7	124,1	38,8	-357,8	-90,2%	-85,3	31,3%
Subvention d'équilibre du budget principal	834,0	313,0	262,7	-571,3	-68,5%	-50,3	83,9%
Autres produits de gestion courante	1,9	0,0	48,9	47,0	2478,4%	48,9	/
Produits exceptionnels	0,1	0,0	0,0	-0,1	-100,0%	0,0	/
Reprises de provisions	0,00	2,1	0,2	0,2	/	-1,9	10,8%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 350,7 K€ contre 1 232,6 K€ en 2024.

▪ Produits des services, du domaine et des ventes diverses (38,8 K€)

Le Parc de Noron a maintenu son activité en accueillant des manifestations dès le début d'année.

- **La subvention du budget principal (262,7 K€)**

Elle a été déterminée compte tenu de la clôture de ce budget annexe ramenant le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 0 €.

- **Les autres produits de gestion courante (48,9 K€)**

Il s'agit pour l'essentiel du produit de la location des salles et autres matériels du Parc.

➤ *Dépenses réelles de fonctionnement*

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Taux de réalisation (K€)	Taux réalisation 2025 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 050,4	541,1	458,0	-592,3	-109,5%	-83,1	84,6%
Charges à caractère général	374,7	203,4	131,5	-243,2	-119,5%	-71,9	64,7%
Charges de personnel	657,0	326,1	319,4	-337,7	-103,5%	-6,7	97,9%
Autres charges de gestion courante	4,5	10,3	7,2	2,6	25,3%	-3,1	69,4%
Charges exceptionnelles	2,0	1,0	0,0	-2,0	-195,7%	-1,0	0,00%
Dotations aux provisions	12,2	0,3	0,0	-12,2	-4052,0%	-0,3	0,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 458 K€ contre 1 050,4 K€ en 2024.

- **Les charges à caractère général (131,5 K€)** correspondent à l'usage courant du Parc des Exposition avec notamment :

- les dépenses d'énergie qui s'élèvent à 83,8 K€,
- la maintenance pour un montant de 9,9 K€,
- les frais de nettoyage pour 12,2 K€.

- **Les dépenses de personnel sont de 319,4 K€.**

Ces dépenses couvrent la période d'activité en régie (janvier à avril) plus le maintien des équipes pérennes (jusqu'à la mi-juillet) pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle DSP lors des événements de début de saison estivale.

- **Les autres charges de gestion courante** sont de 7,2 K€.

Elles correspondent essentiellement aux :

- créances admises en non-valeur pour 1,5 K€,
- régularisations de TVA liée au coefficient de déduction pour 5,5 K€ dans le cadre de l'utilisation des locaux par la Ville elle-même qui ne génère pas de collecte de TVA mais qui fait l'objet d'une régularisation comptable.

➤ *Dépenses réelles d'investissement*

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Taux de réalisation (K€)	Taux réalisation 2025 %
Dépenses réelles d'investissement	263,0	173,5	63,0	-199,9	-76,0%	-110,5	36,3%
Immobilisations corporelles	234,9	173,5	63,0	-171,9	-73,2%	-110,5	36,3%
Immobilisations incorporelles	28,0	0,0	0,0	-28,0	-100,0%	0,0	/

Les dépenses réelles d'investissement sont de 63,0 K€ contre 263 K€ en 2024.

Il s'agit de dépenses nécessaires pour le bon fonctionnement du Parc dont :

- diverses acquisitions d'équipement pour la sonorisation du Dôme pour un montant de 49,0 K€,
- divers travaux d'équipement de sécurité incendie pour 14,0 K€.

➤ *Recettes réelles d'investissement*

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Taux de réalisation (K€)	Taux réalisation 2025 %
Recettes réelles d'investissement	167,9	2,2	2,2	-165,7	-98,7%	0,0	100,0%
Autres réserves	167,9	2,2	2,2	-165,7	-98,7%	0,0	100,0%

Les recettes réelles d'investissement sont 2,2 K€

Elles correspondent au montant des réserves inscrites en recettes d'investissement lors de l'affectation du résultat 2024 pour couvrir besoin de financement de la section d'investissement

IV. ANALYSE DE LA DETTE

A. Présentation générale de la dette au 31/12/2025

Tous budgets confondus, l'encours de la dette était de 71 790 481,21 € au 31/12/2025 contre 70 221 853,22 € au 31/12/2024, soit une hausse de + 2,23 %.

K€	2024	2025	Ecart en K€	Ecart en %
Budget principal	63 736,80	65 750,87	2 014,06	3,16%
Budget Stationnement	6 485,05	6 039,62	-445,44	-6,87%
Encours cumulé	70 221,85	71 790,48	1 568,63	2,23%

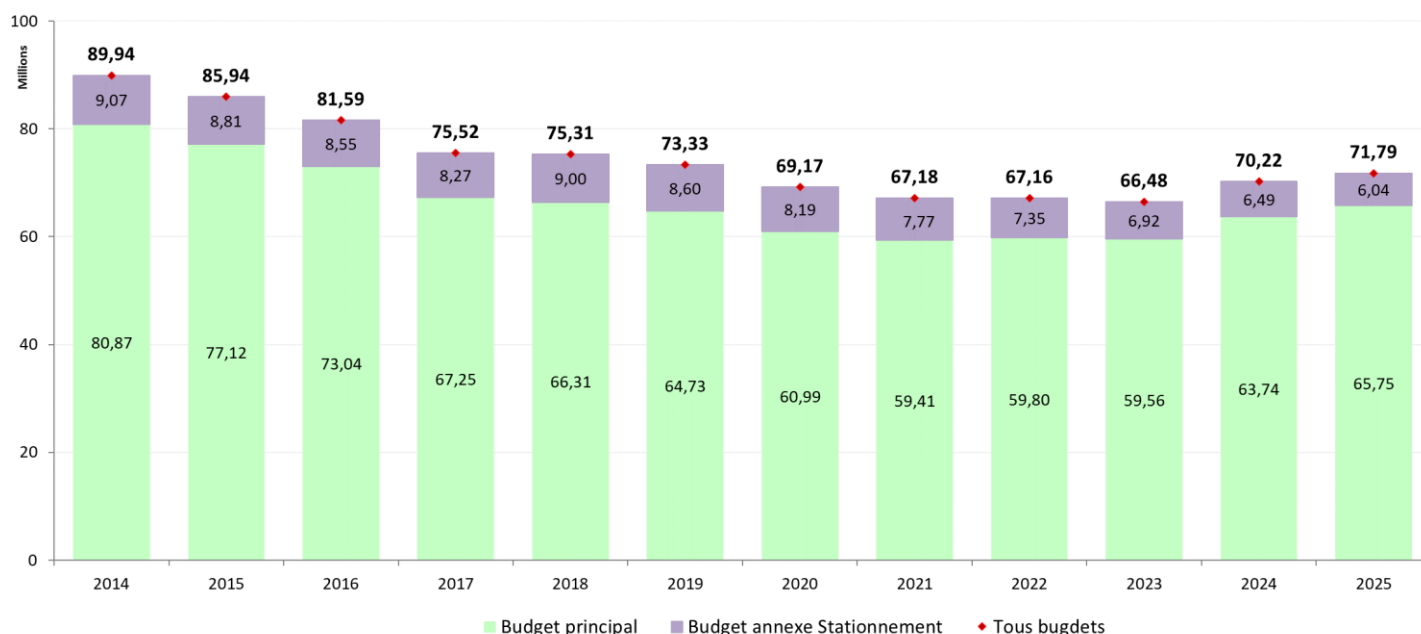
B. Présentation par budget

1. Le budget principal

L'encours au 31/12/2025 était de 65 750 865,95 € réparti à 66,9 % en taux fixe. Il a augmenté de 2 014 063,6 K€ par rapport à celui au 31/12/2024.

Cela s'explique par un encaissement de 8 000,0 K€ d'emprunts et un remboursement de 5 985,9 K€ de capital.

Evolution de l'encours



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité de sa dette au regard de ses capacités de remboursement. Ces dernières années, elle avait stabilisé le niveau d'encours en essayant d'avoir un solde de flux d'encaissement et de décaissement proche de zéro. En 2025, il lui a été nécessaire d'avoir recours un endettement maîtrisé (+ 2 000 K€), compte tenu du volume de dépenses d'investissement de cette fin de mandature (22 238,0 K€). Globalement, elle a ainsi réduit son encours de – 15 120,1 K€ entre 2014 et 2025.

Tout en contenant la baisse de l'encours sur cette période, la collectivité a, néanmoins, mobilisé 60 730 K€ d'emprunts nouveaux pour financer ses dépenses d'investissements du budget principal représentant un volume global de 209 252 K€. Ainsi, 29 % de ces dépenses ont été financés par emprunts.

Cette mobilisation d'emprunt est aussi à rapprocher du volume de remboursement du capital cumulé sur la même période soit 74 622,69 K€.

Cela lui permet de bénéficier d'un panel d'offres intéressantes lors de ses consultations bancaires. Elle a donc diversifié ses prêteurs au cours des dernières années.

Par ailleurs, sans emprunt à risque (selon la classification Gissler), sa capacité de désendettement est de 4,9 années en 2025 (3,6 en 2024). Son encours par habitant de 1 066 € en 2025 reste bien en-deçà de la moyenne des Villes de même strate qui est de plus de 1 310 € (données 2024).

2. Le budget annexe Stationnement en ouvrage

La collectivité poursuit son désendettement. L'encours était de 6 039 615,3 €, au 31/12/2025 dont 100 % en taux fixe.

C. La stratégie d'emprunt en 2025

La situation financière de la collectivité lui permet de bénéficier des taux d'intérêts favorables au regard de ceux pratiqués sur les marchés interbancaires même s'ils sont nettement plus élevés que ces dernières années.

Compte tenu de ses besoins sur la fin de l'année 2025, la Ville a adapté sa stratégie d'emprunt :

- La nécessité d'encaisser deux emprunts pour faire face aux dépenses d'investissement pour un montant total de 8 000 000 € :
 - 6 millions d'euros souscrits en décembre 2024 avec le Crédit Coopératif dans le cadre d'un emprunt sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,33 %. Ce prêt a été consolidé le 05/04/2025.
 - 2 millions d'euros souscrits avec la Caisse d'Epargne sur 20 ans avec un taux sur Livret A + 1 %. Ce prêt a été encaissé le 21/12/2025.
- La couverture des restes à réaliser 2025 par un contrat signé en décembre 2025 dont la mobilisation définitive est prévue en décembre 2026 :

Afin de couvrir le besoin de financement des dépenses d'investissement reportées de 2024, la Ville a contractualisé avec La Banque Postale un emprunt de 5,5 millions d'euros sur une durée de 20 ans et 1 mois avec un taux variable Euribor 3 M + 1,03 %. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation d'un an qui se termine le 31/12/2026.

Par ailleurs, afin de se protéger de toute baisse importante du niveau de sa trésorerie, la Ville a contractualisé, en avril 2025, deux lignes de trésorerie :

- 2 millions d'euros souscrits avec le Crédit Agricole Coopératif dans le cadre d'un emprunt sur une durée d'un an avec un taux sur Euribor 3 mois moyenné + 0,39 %.
- 1 millions d'euros souscrits avec le Crédit Mutuel Océan sur 1 an avec un taux sur Euribor 3 mois + 0,55 %.

V. LE BUDGET VERT

A. Dispositions générales et réglementaires

Pour répondre à ses engagements climatiques pris lors des Accords de Paris 2015, l'Etat a développé une démarche de budgétisation environnementale. Aussi, depuis 2020, l'Etat adosse au Projet de Loi de Finances (PLF) un rapport sur « l'impact environnemental du budget » dont la partie « budget vert » recense l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales ayant un impact sur le climat autour de 6 objectifs environnementaux :

Depuis de 2024, les entités publiques de plus de 3 500 habitants sont incitées à valoriser leurs choix budgétaires d'investissement impactant l'environnement et ainsi faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

En conséquence, l'article 191 de la Loi de Finances 2024 introduit une nouvelle annexe au Compte financier unique afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique à partir de 6 axes.

La mesure est basée sur la cotation de chaque dépense, qualifiée en trois types selon leur impact environnemental :

- **Favorable** : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré et les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.
- **Neutre** : les dépenses sans effet significatif sur l'environnement.
- **Défavorable** : les dépenses qui constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.

Certaines dépenses d'investissement sont sans objet et peuvent être qualifiées de « **non cotées** ».

L'Etat préconise l'utilisation de la méthode I4CE (Institute for Climate Economics) qui précise les indicateurs de mesure des domaines d'activités listés (voirie, véhicules, bâtiments, énergie, ...).

Pour chacun des axes, la cotation s'analyse comme suit :



AXE 1 : Atténuation du changement climatique

Cet axe correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique et environnementales, dans une visée la plus exhaustive possible, et en cohérence avec la taxonomie européenne. L'objectif poursuivi est la neutralité carbone à horizon 2050.



AXE 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Cet axe a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.



AXE 3 : Gestion des ressources en eau

Cet axe fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.



AXE 4 : Transition vers une économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques

Cet axe caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).



AXE 5 : Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols

Cet axe a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

AXE 6 : Préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Cet axe fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Les pressions liées à la pollution et au changement climatique se retrouvant déjà dans les autres axes du budget vert, l'axe Biodiversité est principalement considéré sous le prisme du changement de l'usage des sols dans le budget vert, ainsi que sous l'angle du prélèvement des ressources (hors champs des autres axes précités).

En agrégeant les articles comptables puis les fonctions, l'annexe « impact du budget pour la transition écologique » du Compte financier unique, donne à voir l'effet des investissements réalisés par les collectivités selon la classification des objectifs environnementaux (axes).

La mise en œuvre de la démarche de budgétisation environnementale des collectivités est progressive sur quatre ans. Le CA 2024 restait sur un périmètre de cotation limité à des comptes obligatoires, uniquement pour les budgets en M 57 et sur l'axe 1. Progressivement, cette cotation est obligatoirement élargie à l'ensemble des dépenses réelles d'investissement, pour les budgets en M 57 et M 4, pour chacun des 6 axes (CFU 2027).

	CA 2024	CFU 2025	CFU 2026	CFU 2027
Axes à coter	Axe 1	Axe 1 et 6		Tous les axes
Nomenclature concernée	M 57	M 57 et M 4		
Périmètre de cotation	Comptes obligatoires ⁹	Tous les comptes réels d'investissement à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt		

B. La mise en œuvre de la méthode pour la Ville de Niort

Sur l'exercice 2025, la Ville de Niort évalue l'impact environnemental de tous ses budgets en cotant toutes dépenses réelles d'investissement au regard :

- de l'axe 1 « atténuation climat », dont l'objectif final est l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, considérant principalement le niveau d'émission de gaz à effet de serre ;
- de l'axe 6 « Préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles », dont l'objectif principal est la préservation des écosystèmes et de la biodiversité (faunes et flores) sur un territoire donné.

1. Le budget principal

L'évaluation porte sur 2 216 lignes de mandats qui ont été qualifiées selon la méthode I4CE représentant un volume de dépenses de 22 247,7 K€.

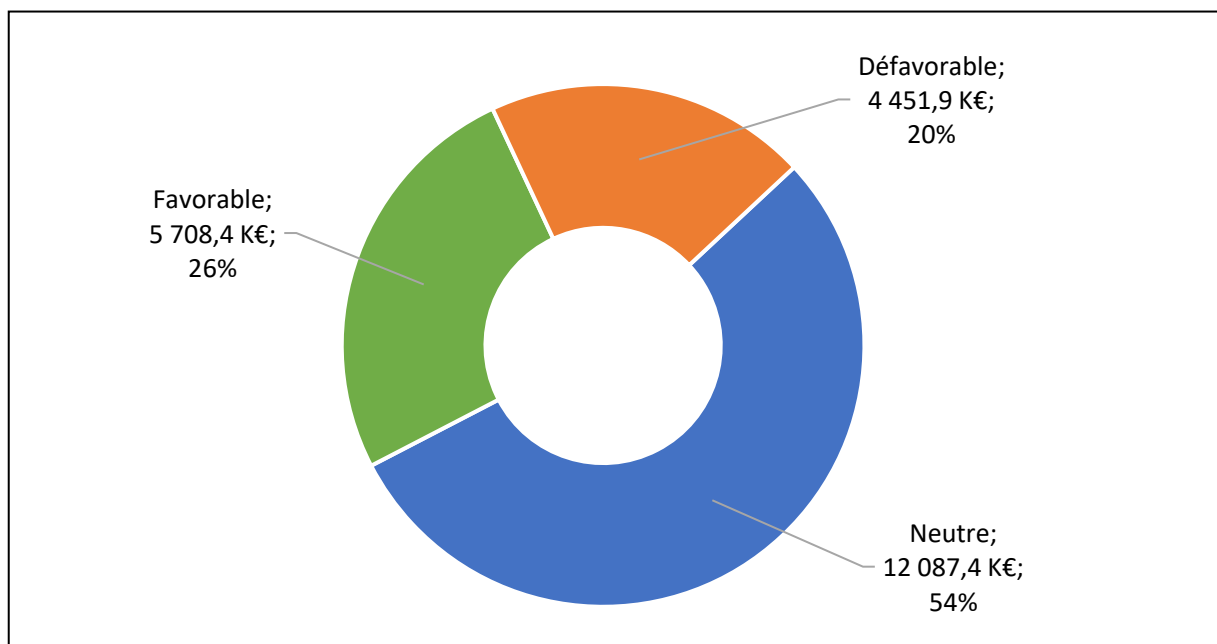
⁹ Voir le décret du 16/07/2024 pris en application de l'article 191 de la loi n°2023-1322 du 29/12/2023

a) L'axe 1 « atténuation climat »

	AXE 1 « Atténuation climat »		
	Objectif : neutralité carbone à horizon 2050		
	Nb de lignes de mandats cotées	Objet	Références
Favorable	431	Réduit les émissions de GES, soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées	Végétalisation, Pompe à chaleur, Véhicules électriques, Mobilité douce (vélo), Végétalisation, ...
Neutre	1 702	Sans impact écologique	Travaux de sauvegarde du patrimoine, Fouilles archéologiques, Etudes (diagnostiques, relevés topographiques, cartographie, expertise-conseil architecte), Lutte contre les nuisibles, Terrains synthétiques, Véhicules spécialisés hybrides, ...
Défavorable	83	Incompatible avec la neutralité carbone / induit des émissions de GES significatifs	Voirie : l'enrobé « noir », Véhicules thermiques.

Avec Niort Durable 2030, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique avec comme défi de transformer son territoire pour répondre aux enjeux climatiques d'aujourd'hui. Les équipes de la Ville portent cet objectif en priorité dans chacun des projets d'envergure, comme dans les opérations courantes ou les achats durables. Il convient en complément de souligner que certaines dépenses classées comme neutres correspondent à des missions fondamentales de service public que la collectivité se doit d'honorer ou à des étapes de conception de projet et à des frais d'expertise, également indispensables.

Répartition des 22 247,7 K€ figurant dans le périmètre de cotation

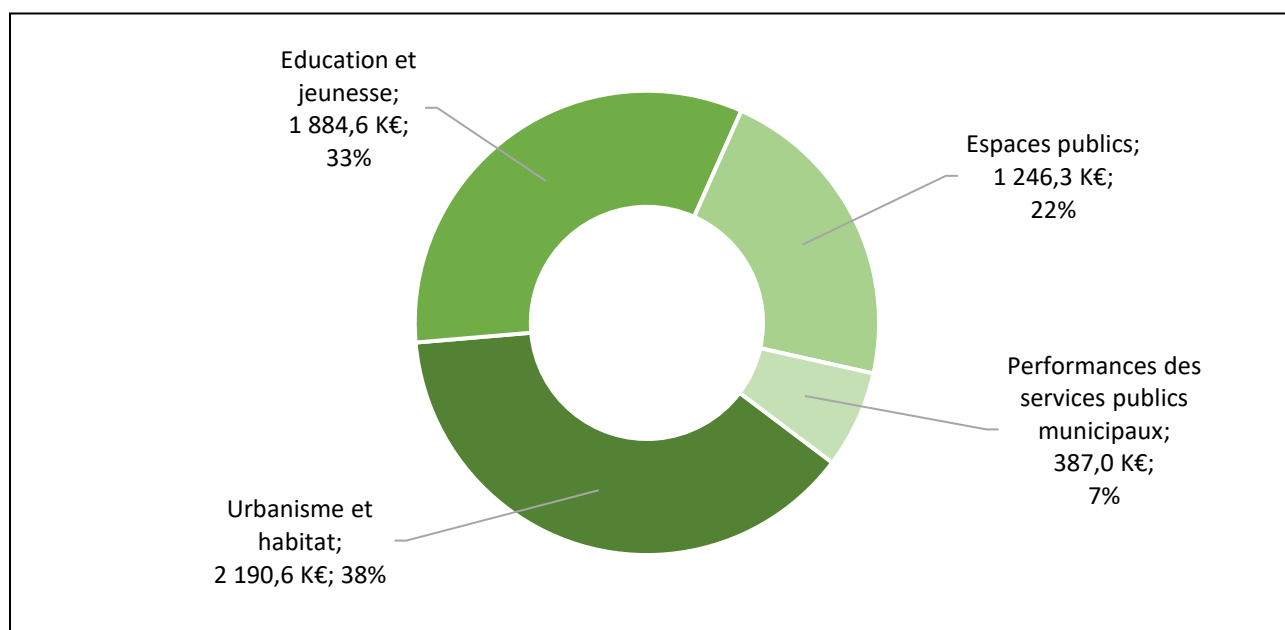


Au final, les actions cotées favorables représentent 25,7 % des dépenses et 54,3 % sont neutres.

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « favorables » : 5 708,4 K€*

La Ville de Niort a engagé des dépenses d'investissement favorables à la lutte contre le changement climatique autour d'enjeux forts : l'urbanisme, la mobilité, la végétalisation des espaces et les économies d'énergie.

Les travaux d'urbanisme représentent la part la plus importante des dépenses qualifiées « favorables » avec 2 190,6 K€ (38,4 %).



Ont été cotées favorables les opérations suivantes :

- **L'urbanisme et l'habitat (2 190,6 K€)**

Des travaux de requalification qui s'inscrivent dans une démarche plus globale de végétalisation de la Ville et de réduction des îlots de chaleur. On y retrouve principalement :

- Les acquisitions de parcelles notamment en réserve foncière (1 308,7 K€) :

Dans le cadre de sa démarche de végétalisation des espaces publics, elle reste en veille pour l'acquisition de parcelles en réserves foncières.

- La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain - Boulevard Main (236,7 K€) :

Dans le prolongement du Parc naturel urbain :

- ✓ le traitement de la voie en zone de rencontre et mise en place d'un double-sens cyclable pour répondre aux déplacements en mode actif ;
- ✓ l'aménagement d'une large promenade piétonne et cyclable pour des déplacements plus apaisés et la desserte des équipements (médiathèque et Moulin du Roc) ;
- ✓ la création d'un grand jardin central qui s'étend sur l'ensemble de l'axe (Boulevard Main, Allée Dunant, Place du Port) afin de guider vers Port Boinot et les bords de Sèvre ;
- ✓ la création d'espaces verts permettant l'infiltration des eaux de pluies, tout en étant praticables et offrant un lieu de détente et une ambiance boisée.

- La requalification des espaces publics dans le quartier de Denfert Rochereau (212,8 K€) et de la rue du Maréchal Leclerc (45,1 K€) :

Les travaux d'aménagement paysager sur la Place Denfert Rochereau et dans la rue du Maréchal Leclerc avec notamment la plantation d'arbres et autres végétaux permettent de développer les îlots de fraîcheur.

- Port Boinot (182,7 K€) :

La collectivité a terminé l'aménagement des espaces publics dans la continuité de la fin des travaux des deux derniers bâtiments livrés (Maison patronale et Fabrique).

- Le secteur de l'Hôtel de Ville (97,7 K€)

La Ville a finalisé l'aménagement végétal des espaces publics devant l'Hôtel de Ville et dans les rues adjacentes.

- **L'éducation et jeunesse (1 884,6 K€)**

- La rénovation du CSC Grand Nord (1 868,3 K€)

Les travaux sur le CSC Grand Nord entrent dans le cadre des rénovations énergétiques les plus performantes.

- Les écoles (16,3 K€)

Il s'agit des végétalisations des cours d'école et des acquisitions de matériels électriques.

- **Les espaces publics (1 246,3 K€)**

Les espaces publics comprennent les investissements sur l'éclairage public et les travaux de végétalisation.

- L'éclairage public (344,4 K€) et le schéma directeur lumineux (156,8 K€)

La collectivité poursuit son programme de réduction de ses consommations lumineuses sur Les espaces publics.

- Le schéma directeur cyclable (184,2 K€)

La Ville de Niort poursuit son programme sur le schéma cyclable pour encourager, favoriser et sécuriser les trajets domicile/travail/écoles/activités sur le périmètre communal, en connexion avec les communes périphériques.

- Niort Canopée (18,3 K€) :

La Ville de Niort a lancé dès fin 2019 son programme de végétalisation Niort Canopée avec un objectif de 60 000 arbres à planter en dix ans. Ce plan s'inscrit dans la démarche Niort Durable 2030 de la Ville et en cohérence avec le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Niort Agglo. Il a pour but de densifier la trame arborée, de favoriser la biodiversité, de rafraîchir la ville en luttant contre les îlots de chaleur, de capter et stocker le carbone. Planter un arbre, c'est à la fois se préparer au changement climatique et agir pour en limiter les conséquences. A ce jour, plus de 20 000 arbres ont déjà été plantés.

- La réserve naturelle régionale du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre Niortaise (23,1 K€) :

En 2025, Niort a bénéficié d'un classement « réserve naturelle régionale du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre Niortaise » laquelle a été encouragée et soutenue par douze partenaires institutionnels et associatifs. Cependant, la Ville n'avait pas attendu cette démarche de classement pour s'engager dans la conservation/préservation de ce site emblématique à la porte du Marais poitevin et du site Natura 2000. Depuis de nombreuses années, la collectivité s'engage dans l'acquisition foncière de parcelles selon la libre volonté des propriétaires et met en place avec ses équipes des espaces verts et naturels un entretien adapté.

- La Plaine de Noron (34,5 K€) et la restauration de la zon humide (18,8 K€) :

La Ville poursuit son programme de renaturation des espaces dans la continuité de Réserve naturelle régionale.

- Les autres programmes de végétalisation (466,1 K€) :

En dehors des projets structurants, la Ville a fait le choix de mener une politique volontariste de végétalisation des espaces publics dans chacun de ses programmes. Aussi, en 2025, la cour du CSC du quartier Saint-Florent a été désimperméabilisée et végétalisée, les programmes d'aménagement des espaces publics en lien des conseils de quartiers (Cholette, Goise-Champommier-Champclairot) ont émergé. Les efforts se poursuivent également dans les cimetières, etc.

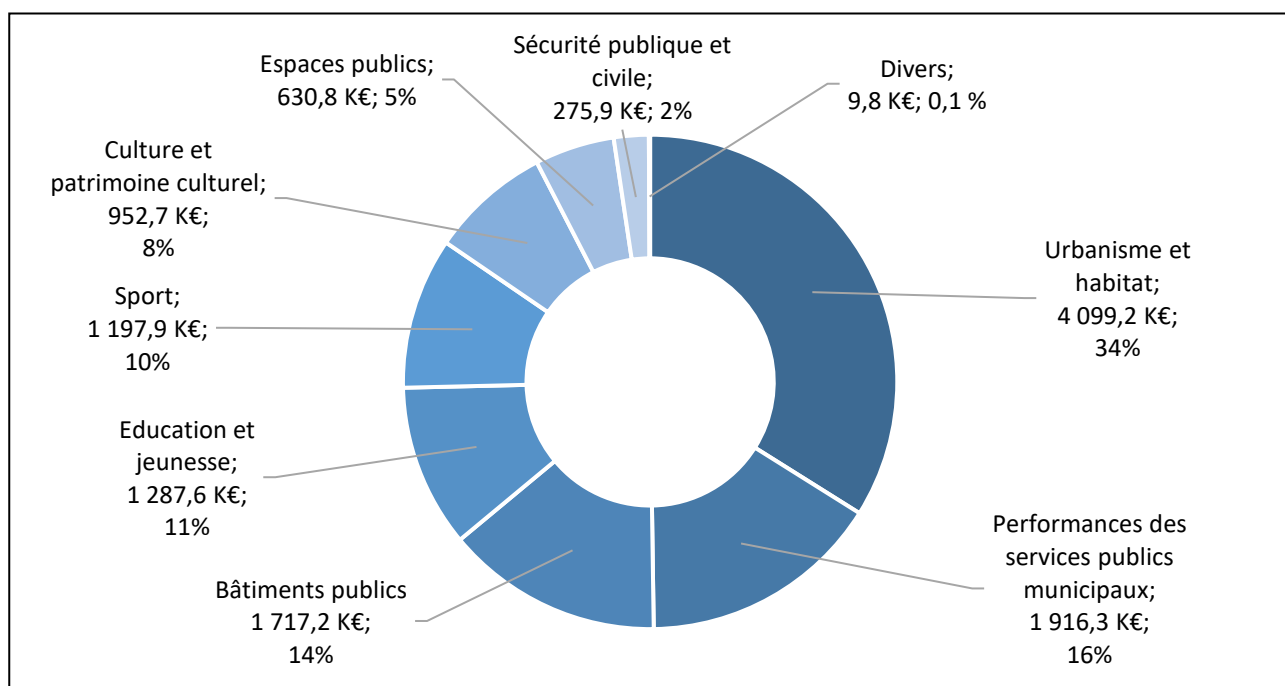
- **Les performances des service municipaux (387,0 K€)**

Cela concerne pour l'essentiel l'acquisition des véhicules et engins (342,3 K€)

Dans le cadre du verdissement de son parc, la Ville de Niort privilégie l'acquisition de véhicules et engins électriques.

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « neutres » : 12 087,4 K€*

Les travaux d'aménagement urbains représentent la part la plus importante des dépenses qualifiées « neutres » avec 4 099,2 K€ (33,9 %).



La majeure partie des dépenses dites « neutres » correspondent aux différentes études et suivi de maîtrise d'œuvre des projets.

Ont ainsi été cotées « neutres », les principales opérations suivantes :

- **L'urbanisme et habitat (4 099,2 K€)**

- Secteur de l'Hôtel de Ville (1 027,5 K€)

Cela correspond au suivi des maitrises d'œuvre, les études archéologiques et des travaux de finition sur les voiries (pavés).

- Port Boinot (1 027,5 K€)

Cela correspond essentiellement au suivi des maitrises d'œuvre, les raccordements de réseaux et l'acquisition des mobiliers urbains.

- La requalification des espaces publics dans le quartier de Denfert Rochereau (610 K€) et la rue du Maréchal Leclerc (106,7 K€)

Cela correspond au suivi des maitrises d'œuvre, les raccordements de réseaux et l'acquisition des mobiliers urbains.

- La Maison France Services dans le quartier de Denfert Rochereau (610 K€)

Cela correspond à l'acquisition et aux 1^{ères} études pour les travaux sur ce bâtiment.

- Les acquisitions (242,7 K€) et préemptions (210,9 K€)

Ce type de dépenses est classifié comme « neutre » par défaut hormis le cas d'un projet spécifique.

- **Les performances des service municipaux (1 916,3 K€)**

- Les systèmes d'information (1 260,1 K€)

Il s'agit de la subvention versée à la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les investissements informatiques effectués pour le compte de la Ville.

- La cité administrative (109,8 K€)

Il s'agit des 1^{ères} études pour les travaux sur divers bâtiments administratifs (locaux rue de l'Ancien Musée, Péristyle).

- Véhicules et engins (68,6 K€)

Cela correspond aux aménagements intérieurs et extérieurs des véhicules et engins et l'acquisition d'un chariot élévateur.

- Les autres dépenses concernent principalement à différentes études, des acquisitions de petits matériels et équipements pour le bon fonctionnement des services, etc.

- **Les bâtiments publics (1 717,2 K€)**

- L'Eglise Notre Dame (759 K€)

Cela correspond essentiellement au suivi des maitrises d'œuvre et l'installation des échafaudages.

- L'ADAP (536 K€)

Les travaux effectués sur l'accessibilité des bâtiments municipaux (groupes scolaires, Moulin du Roc, vestiaires de stade, etc.) n'ont pas d'impact concernant cet axe 1.

- Les autres dépenses concernent principalement des travaux sur différents locaux appartenant à la Ville (églises, Moulin de Bouzon, des démolitions, Noron, etc.)

- **L'éducation et la jeunesse (1 287,6 K€)**

- Le CSC Grand Nord (375,7 K€)

Cela correspond essentiellement au suivi des maitrises d'œuvre et réseaux dans la cadre la rénovation du bâtiment.

- Les groupes scolaires (847,9 K€)

Il s'agit des travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles, les restaurants scolaires et les cours d'écoles.

- **Le sport (1 197,9 K€)**

Les travaux effectués sur les équipements sportifs n'ont pas d'impact concernant cet axe 1. S'y retrouvent notamment :

- Le gymnase du Pontreau (340 K€) ;
- Le mur d'escalade et gymnase de l'Acclameur (231,5 K€) ;
- Le terrain synthétique sur le stade de Gardoux.

- **La Culture et la valorisation patrimoniale (952,2 K€)**

Il s'agit des travaux effectués notamment sur :

- La toiture du Moulin du Roc (594,5 K€) ;
- Les travaux de sécurisation sur l'ex-chapelle St Hilaire (296,5 K€) ;
- Le CAMJI (22,8 K€).

- **Les espaces publics (630,8 K€)**

Il s'agit des études et travaux effectués notamment sur :

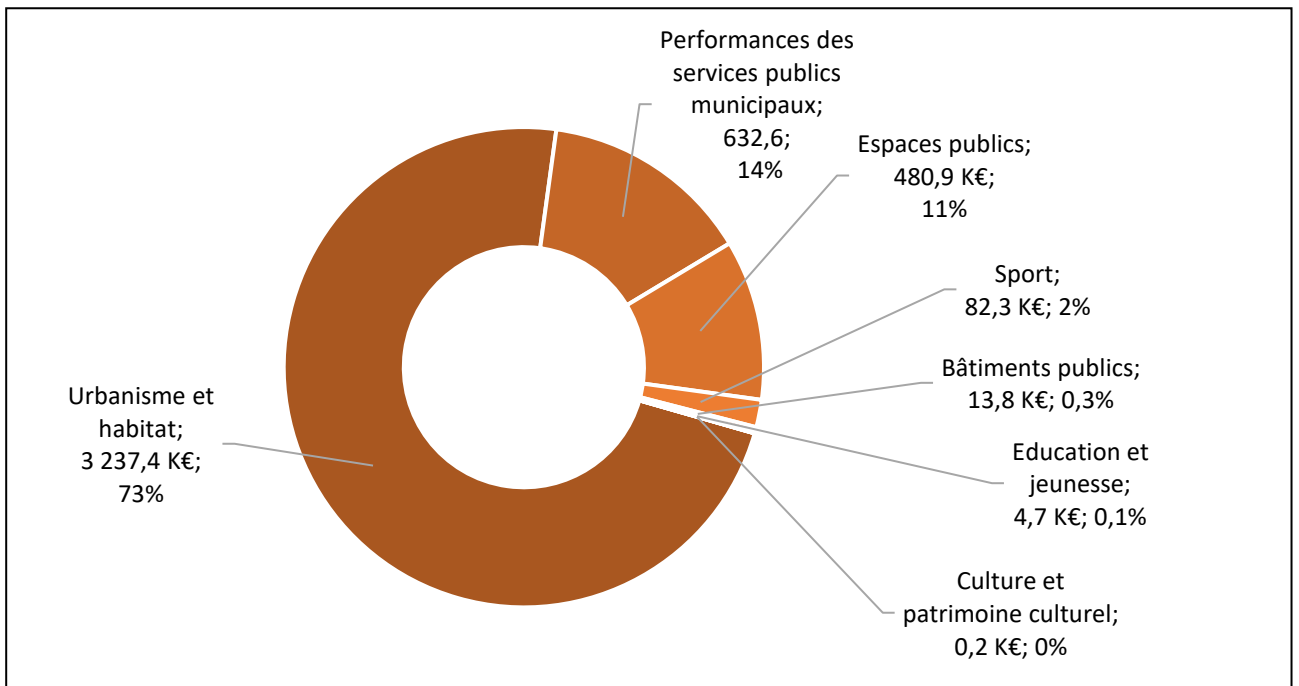
- Les aires de jeu (130,6 K€) ;
- Les réfections des ouvrages d'art et hydrauliques (103 K€) ;
- L'entretien des cimetières (112,5 K€) ;
- Les études et aménagements d'espaces dans le cadre des programmes des Conseils de quartiers (91,6 K€)

- **La sécurité publique et civile (275,9 K€)**

Il s'agit des travaux effectués dans le cadre de la vidéoprotection (188,8 K€) et de l'achat d'équipements et de matériels pour la police municipale (76,9 K€) et pour la défense civile (10,3 K€).

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « défavorables » : 4 451,9 K€*

Les travaux dans le cadre de l'aménagement urbain structurant représentent la part la plus importante des dépenses qualifiées « défavorables » avec 3 237,4 K€ (72,7 %).



- **L'urbanisme et l'habitat (3 237,4 K€)**

Il s'agit pour l'essentiel

- Des travaux de voirie (enrobé noir) effectués dans le cadre de la requalification des espaces publics dans le quartier de Denfert Rochereau (2 147,4 K€) et de la rue du Maréchal Leclerc (755,3 K€).
- Le pont rail (333,6 K€).

- **Les performances des service municipaux (632,6 K€)**

Cela concerne de l'acquisition des véhicules / engins (578,3 K€) et des équipements thermiques (54,2 K€).

- **Les espaces publics (480,9 K€)**

Il s'agit pour l'essentiel des travaux de voirie (enrobé noir).

- **Le sport (82,3 K€)**

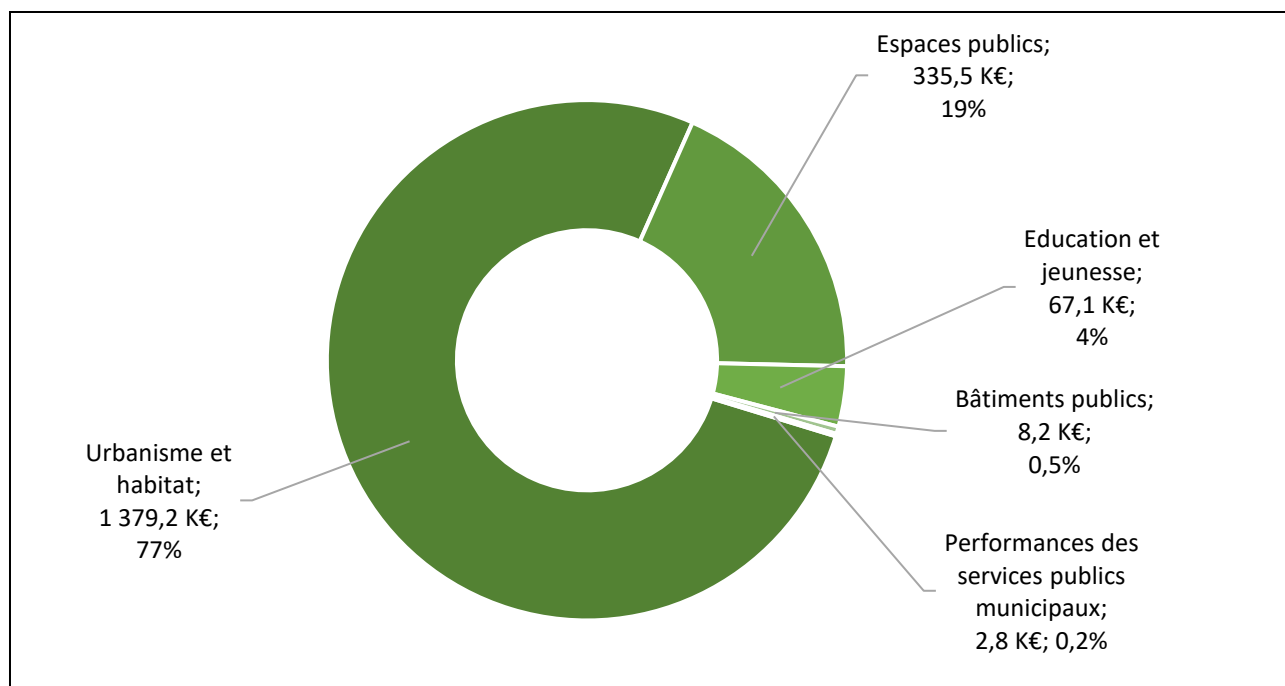
Il s'agit pour l'essentiel des travaux d'enrobé noir sur le City stade du Pontreau (61,8 K€) et l'aménagement d'une voirie autour du stand de tir de la Mineraie (20,5 K€).

b) L'axe 6 « biodiversité »

L'évaluation menée sur cet axe a permis de dégager 99 lignes de mandatement cotées « favorables » et 2 117 cotées « neutres », aucune en défavorable.

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « favorables » : 1 792,8 K€*

Les travaux dans le cadre de l'aménagement urbain structurant représentent la part la plus importante des dépenses qualifiées « favorables » avec 1 379,2 K€ (76,9 %).



- **L'urbanisme et l'habitat (1 379,2 K€)**

Il s'agit :

- des acquisitions dans le cadre du portage foncier avenue de Limoges (1 308,2 K€) ;
- des études pour la réalisation d'un plan d'actions dans le cadre du prolongement aval du PNU de la Sèvre Niortaise (70,5 K€).

- **Les espaces publics (335,5 K€)**

Sont concernées les opérations suivantes :

- Le schéma directeur lumineux (156,8 K€) et l'éclairage public (21,5 K€) ;
- La végétalisation de l'espace public (61,5 K€) ;
- La plaine de Noron (34,5 K€) ;
- La réserve naturelle régionale du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre Niortaise (23,1 K€) ;
- La restauration de la zone humide (18,8 K€) ;
- L'Opération Niort Canopée (18,3 K€) ;
- Divers travaux de maîtrise d'œuvre interne (1 K€).

- **L'éducation et la jeunesse (67,1 K€)**

L'achat de nettoyeurs vapeur complets pour les restaurants scolaires. Ce type d'achat évite de rejeter des produits d'entretien via le réseau d'assainissement. Et par voie de conséquence, cela favorise la préservation de l'environnement et la biodiversité.

- **Les bâtiments publics (8,2 K€)**

Ont été cotées favorables, les diagnostics chiroptérologiques menés sur l'Eglise Notre Dame.

- **Les performances des service municipaux (2,8 K€)**

Il s'agit de l'achat d'un nettoyeur haute pression spécifique.

➤ *Les dépenses d'investissement qualifiées « neutres » : 20 454,9 K€*

Les autres dépenses ont été classifiées comme « neutres » car n'ayant aucun impact significatif tant positivement que négativement sur la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement.

2. Le budget annexe Parc de Noron

a) L'axe 1 « atténuation climat »

Du fait de leur nature, ces dépenses représentant un volume de 63,0 K€ ont été classées « neutres » à savoir :

- diverses acquisitions d'équipement pour la sonorisation du Dôme un montant de 49,0 K€,
- divers travaux d'équipement de lutte contre les incendies pour 14,0 K€.

b) L'axe 6 « biodiversité »

Du fait de leur nature, ces dépenses ont été classées « neutres » sur cet axe.

3. Le budget annexe Crématorium

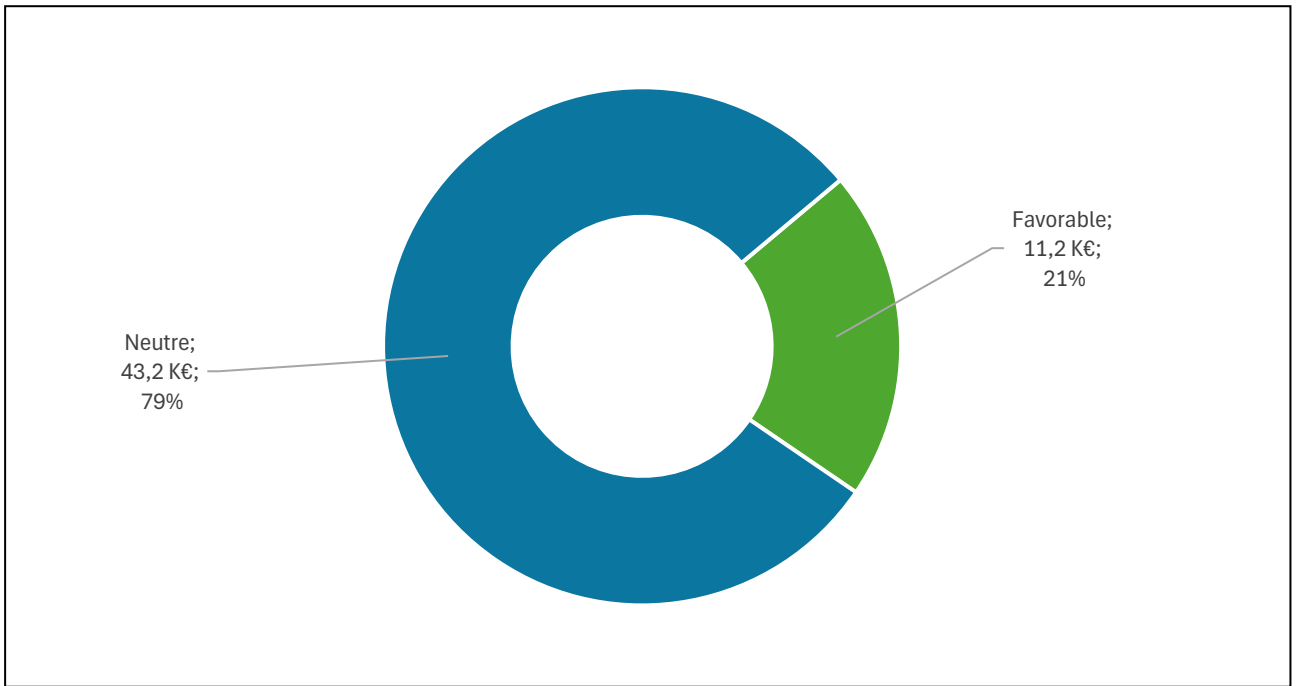
a) L'axe 1 « atténuation climat »

Du fait de leur nature, ces dépenses représentant un volume de 54,5 K€ ont été classées « neutres » à savoir :

- Les études (géoréférencement des réseaux, inventaires sur la faune et la flore, sondage de sol) pour les travaux concernant le nouveau crématorium,
- diverses acquisitions d'équipement (37,7 K€).

b) L'axe 6 « biodiversité »

Du fait de leur nature, ces dépenses représentant un volume de 54,5 K€ ont été cotées « favorables » ou « neutres ».



- *Les dépenses d'investissement qualifiées « favorables » : 11,2 K€*

Ont été classifiées comme favorables, les études d'inventaire sur la faune et la flore pour les travaux concernant le nouveau crématorium.

- *Les dépenses d'investissement qualifiées « neutres » : 43,2 K€*

Toutes les autres dépenses ont été classifiées comme « neutres »

CONCLUSION

La soutenabilité financière de la Ville de Niort reste la grande priorité pour maintenir des investissements nécessaires.

Dans un contexte financier incertain impacté par des éléments exogènes, la collectivité poursuit ses efforts de gestion et de pilotage en maîtrisant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant à périmètre constant le fonctionnement du service public dans le souci de la proximité, de la qualité, du soutien au tissu local et des conditions de travail de ses agents.

En 2025, le volume de réalisation en investissement d'un montant de 22,6 millions d'euros dont 22,2 millions d'euros de dépenses d'équipement marque l'aboutissement de nombreux projets structurants et de la concrétisation des engagements pris par l'équipe municipale.

La Ville poursuit ses projets d'investissement avec un recours optimisé aux recettes finançant les projets, à l'emprunt et tout en optimisant la gestion de sa trésorerie.

La transition écologique est un enjeu majeur pour la collectivité avec la mise en œuvre du programme Niort Durable 2030. Les annexes au CFU en sont l'illustration budgétaire.